

2009-2012  
DEPARTEMENT DU RHONE



# DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS D.G.O.

GRAND LYON

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



santé  
famille  
retraite  
services



## MOT DU PREFET

Lors du comité interministériel de sécurité routière (CISR) du 13 janvier 2009, le Premier Ministre François FILLON a rappelé que le combat contre l'insécurité routière est une priorité du gouvernement et que les efforts entrepris depuis 2002 doivent être poursuivis et renforcés notamment dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant et l'accidentalité des jeunes.

C'est pourquoi j'ai souhaité, au niveau départemental, une mobilisation articulée sur un large partenariat entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la sécurité routière afin d'élaborer le Document Général d'Orientations destiné à déterminer, pour les années 2009 à 2012, les orientations stratégiques de lutte contre l'insécurité routière du Rhône.

Ainsi, les programmes d'actions qui seront mis en œuvre auront pour objectif global de permettre à chaque citoyen de se déplacer en toute sécurité, de partager la route en prenant conscience du risque routier et en adoptant un comportement responsable.

Je vous remercie par avance pour votre engagement au service de la sécurité routière.

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

Jacques GÉRAULT



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

**2009-2012**  
**Département du Rhône**

## SIGNATURES



Pour le Préfet du Rhône et par délégation,  
Le Préfet délégué pour l'égalité des chances

Francis VUIBERT



Le Vice-Président chargé de la voirie

Jean-Luc da PASSANO



Le Vice-Président voirie et accessibilité

Pierre ABADIE

# SIGNATURES

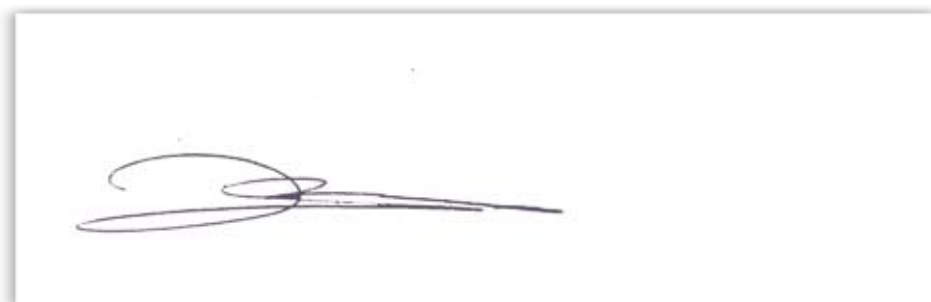
Pour le Maire de Lyon,  
Le Premier Adjoint délégué à la tranquillité publique,  
la sécurité, l'optimisation des déplacements  
et aux relations avec les mairies d'arrondissement



Jean-Louis TOURAINE



La Présidente de l'Association des Maires du Rhône



Elisabeth LAMURE

Le Procureur de la République  
près le Tribunal de Grande Instance de Lyon



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Xavier RICHAUD

## SIGNATURES

Le Procureur de la République  
près le Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Olivier ETIENNE

Pour le Directeur Général de la CRAM Rhône-Alpes,  
Le Directeur des risques professionnels  
et de la santé au travail



Jérôme CHARDEYRON

Le Directeur Général



santé  
famille  
retraite  
services

Claude LAURENT

## SOMMAIRE

<b>02</b>	LE MOT DU PRÉFET
03	SIGNATURE
07	QU'EST CE QUE LE D.G.O. ?
08	COMMENT SE CONSTRUIT LE D.G.O. ?
<b>09</b>	PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT
10	PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
12	BILAN ET ÉVALUATION DE L'ACCIDENTOLOGIE ENTRE 2002 ET 2006
<b>17</b>	MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE D'ENJEUX
19	L'ENJEU : LES JEUNES
25	L'ENJEU : L'ALCOOL
31	L'ENJEU : LES DEUX-ROUES MOTORISÉS
37	L'ENJEU : LA VITESSE
45	LES ORIENTATIONS TRANSVERSALES
<b>47</b>	SCHÉMA RÉCAPITULATIF
48	LES ENJEUX DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES ENTREPRISES
51	LES PROGRAMMES D'INTERVENTION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
53	LES OUTILS D'ANALYSE ET DE LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE
<b>55</b>	LE SUIVI ET L'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DU D.G.O.
56	COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DES GROUPES DE TRAVAIL
61	GLOSSAIRE

## QU'EST CE QUE LE D.G.O. ?

Le Président de la République a fixé un objectif national ambitieux : passer sous la barre des 3000 morts sur les routes d'ici 2012, diviser par deux les accidents mortels dus à une alcoolémie excessive, diviser par deux le nombre d'utilisateurs de deux-roues tués et diviser par trois le nombre de jeunes tués sur les routes.

Pour atteindre cet objectif, chaque département doit intensifier ses efforts afin de réduire le nombre de tués et de blessés en moyenne de 8% par an jusqu'en 2012.

Dans ce cadre, il convient, pour l'ensemble des partenaires de la sécurité routière que sont les services de l'Etat, les collectivités territoriales, le milieu professionnel, les associations, les médias de se mobiliser pour faire émerger de nouvelles initiatives permettant d'atteindre des objectifs nationaux.

Le document général d'orientations (DGO) est le document qui formalise la mobilisation des partenaires institutionnels et des intervenants locaux autour d'orientations et de véritables projets départementaux pour les années 2009 à 2012.

Pour cette période, et compte-tenu des objectifs fixés, quatre grands enjeux ont été déterminés et font l'objet d'une attention toute particulière sur l'ensemble du territoire national :

- les jeunes,
- l'alcool,
- les deux-roues motorisés,
- la vitesse.

Selon le contexte local, d'autres thèmes peuvent être développés dans le DGO.

## COMMENT SE CONSTRUIT LE D.G.O. ?

Dans le Rhône, la démarche d'élaboration du document général d'orientations a été lancée le 2 octobre 2008 lors d'un comité de pilotage qui s'est réuni à la préfecture à l'initiative du préfet délégué pour la sécurité et la défense et en présence des représentants du Département du Rhône et du Grand Lyon, institutions signataires du DGO 2004/2008, ainsi que des représentants des services de l'Etat, des institutions judiciaires, de la Ville de Lyon, de l'Association des Maires du Rhône, de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes et de la Mutualité Sociale Agricole du Rhône.

Préalablement à ce comité de pilotage, l'observatoire de sécurité routière du Rhône (OSRR) avait procédé pendant l'été 2008 à l'étude des enjeux fixés par la délégation interministérielle à la sécurité routière. A partir de l'analyse du bilan accidentologique, l'OSRR a donc déterminé que les enjeux retenus au niveau national (les jeunes, l'alcool, les deux-roues motorisés et la vitesse) constituaient des thématiques prioritaires qu'il convient de traiter dans le but de faire diminuer significativement les accidents de la circulation sur le réseau routier et autoroutier départemental.

Lors de cette première réunion du comité de pilotage, les partenaires ont donc validé l'étude d'enjeux présentée par l'OSRR et décidé de la constitution de groupes de travail pour chacune des quatre thématiques traitées.

Composés de personnalités qualifiées, chacun des quatre groupes s'est réuni à trois reprises entre les mois de novembre 2008 et janvier 2009. Animé par deux co-animateurs issus des services de l'Etat et des collectivités territoriales, chaque atelier s'est attaché à comprendre les causes des accidents et à proposer des orientations d'actions. Cette phase de compréhension a ainsi permis au groupe « vitesse » de constater que les poids lourds constituent également une problématique en terme d'accidentologie pour le département du Rhône.

Ces orientations d'actions ont été présentées et validées à la seconde réunion du comité de pilotage le 25 février 2009. Elles vont maintenant constituer les fondements de la politique de sécurité routière dans le département du Rhône pour les années 2009 à 2012.

Ces orientations seront déclinées en actions dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) pour les années 2009 à 2012.

# **PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT**

# PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

## Quelques chiffres

Le Rhône dont la population s'élève à 1 669 655 habitants<sup>1</sup> est le département le plus peuplé de la région Rhône-Alpes mais aussi le plus dense avec une superficie de 3 249 km<sup>2</sup>.

Les trois quarts de la population sont regroupés sur l'ensemble des 57 communes qui constituent le territoire du Grand Lyon et le quart restant se répartit dans les 236 autres communes du département.

Selon le territoire considéré, le département du Rhône présente les caractéristiques des zones très urbaines ainsi que celles des zones rurales.

## Le réseau

De par sa situation géographique, le Rhône constitue un carrefour à l'échelle nationale ainsi qu'à l'échelle européenne. C'est pourquoi, le département présente un réseau routier structurant important dont de nombreux axes traversent l'agglomération lyonnaise : on compte à ce jour 170 km de voies rapides urbaines (VRU) à fort trafic.

Sur l'ensemble du territoire, le réseau routier du Rhône est constitué :

- de 58 km d'autoroutes non concédées
- de 113 km d'autoroutes concédées (APRR, AREA et ASF)
- de 62 km de voirie nationale
- de 3 154 km de voirie départementale
- d'environ 10 000 km de voirie communale

## Les déplacements des Rhôdaniens<sup>2</sup>

Près des deux tiers des habitants sont des étudiants ou des actifs, travaillant pour la majorité en dehors de leur secteur de résidence.

En moyenne, 18% des ménages ne possèdent pas de voiture, essentiellement dans les secteurs urbains denses, alors que 34% en possèdent au moins deux, principalement dans les zones rurales et périurbaines.

La moyenne du nombre des déplacements est estimée à 3,5 par jour ce qui est conforme aux grandes tendances nationales.

Un tiers de ces déplacements se fait entre le domicile et le lieu de travail ou d'étude, ce qui explique les pics de trafic aux heures de pointe.

La voiture particulière représente le premier mode de déplacement avec une part modale de 58,4%, puis viennent la marche (27,2%), le transport en commun (11,4%), le vélo (1,3%) et le deux-roues motorisé (0,6%).

<sup>1</sup> Source INSEE population 2006.

<sup>2</sup> Source : enquête ménages déplacements 2006 de l'aire métropolitaine lyonnaise, maîtrise d'ouvrage SYTRAL.

# PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

## **Le trafic de transit<sup>1</sup>**

En 2005 et en dehors du trafic interne, la part des déplacements de transit est de 11% pour les voitures alors qu'elle s'élève à 33% pour les poids lourds où l'on constate une progression de 7% depuis 1990.

---

<sup>1</sup> Source : enquête cordon de l'agglomération de Lyon

**BILAN  
ET ÉVALUATION  
DE  
L'ACCIDENTOLOGIE  
ENTRE  
2002 ET 2006**

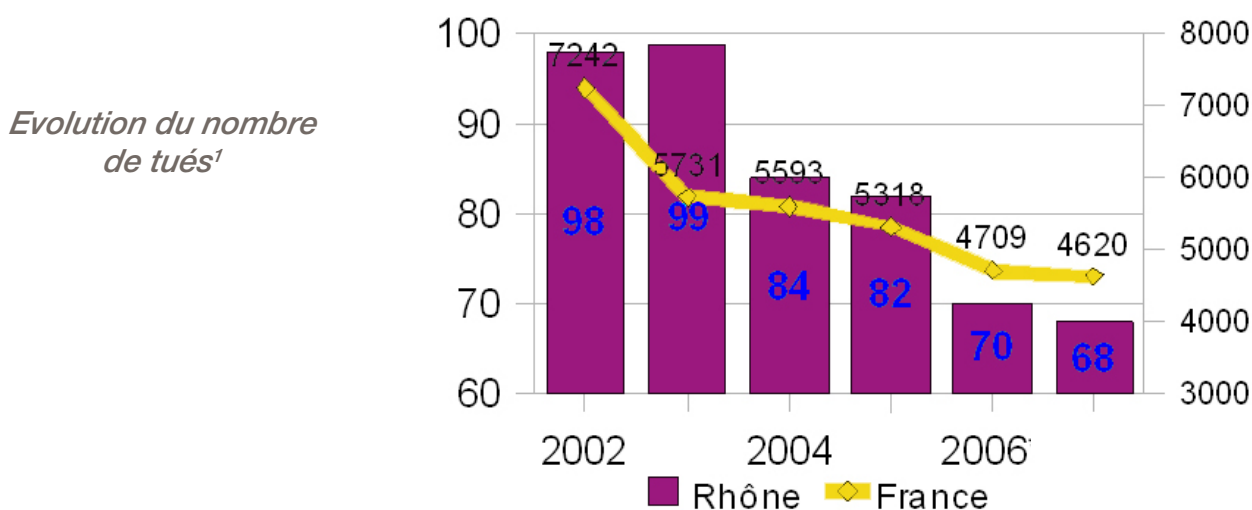
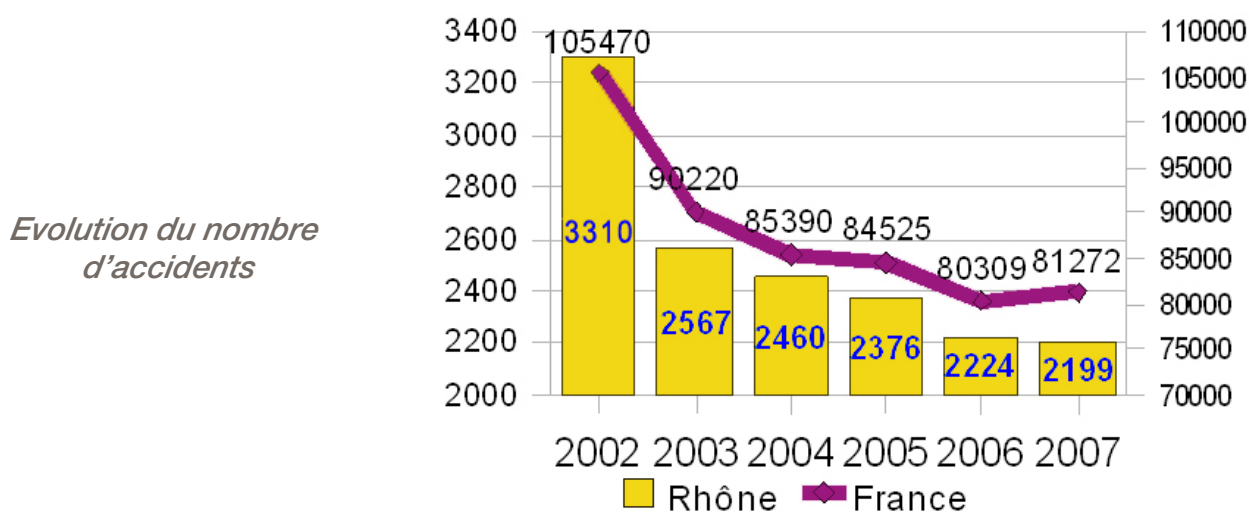
# BILAN ET ÉVOLUTION DE L'ACCIDENTOLOGIE ENTRE 2002 ET 2006

Entre 2002 et 2006, le département du Rhône a comptabilisé 12935 accidents corporels, dont le bilan des victimes s'est élevé à 433 tués sur la route et 16718 blessés, soit en moyenne annuelle : 2587 accidents corporels, 87 tués et 3344 blessés.

Indicateur de gravité période 2002-2006	Rhône	Référence Dpt (13-59-69)	France
Indice de gravité (nombre de tués pour 100 accidents): Ig	3,3	3,7	6,4

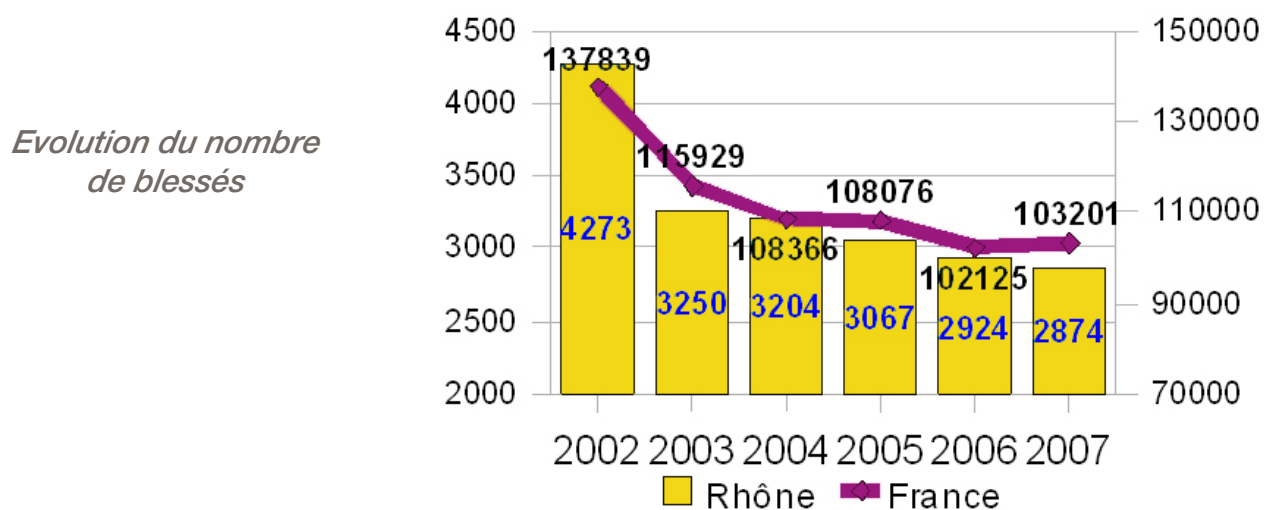
L'indicateur de gravité du Rhône est inférieur aux valeurs de référence mais le bilan est encore trop lourd :

**Chaque semaine, 50 accidents corporels se produisent dans le Rhône et font 1 mort tous les 4 jours environ.**



<sup>1</sup> Avant 2005 : tués = victime décédée sur le coup ou dans les 6 jours suivant l'accident, après 2005 : tués = victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours suivant l'accident

# BILAN ET ÉVOLUTION DE L'ACCIDENTOLOGIE ENTRE 2002 ET 2006



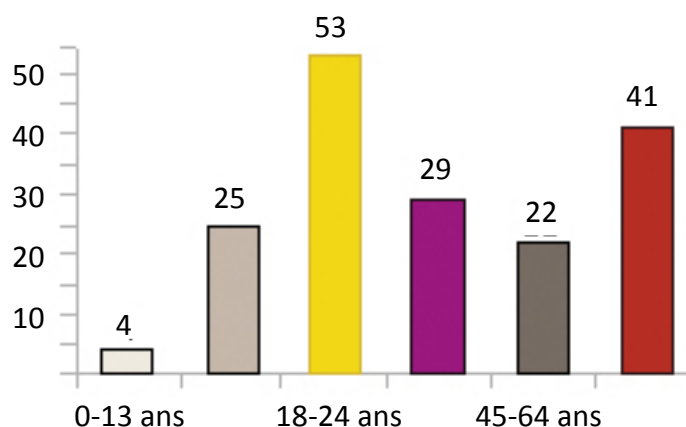
## Véhicules et usagers impliqués

### *Evolution du nombre de tués<sup>1</sup> par catégorie d'usagers*

	2002	2003	2004	2005	2006	Ig
Piétons	16	22	13	20	12	3,3
Bicyclettes	3	8	2	5	3	2,9
Cyclomoteurs	6	6	4	1	2	1,4
Motocyclettes	18	20	16	18	17	4,3
Véhicules Légers	51	40	49	36	35	1,8
Poids lourds	3	3	0	0	0	0,6
Tr. en commun	0	0	0	1	0	0,3
Autres	1	0	0	1	1	
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>99</b>	<b>84</b>	<b>82</b>	<b>70</b>	<b>433</b>

Sur la période 2002-2006, les usagers les plus exposés aux risques routiers sont les motards et les piétons.

### *Tués pour 100 000 habitants (Rhône)*

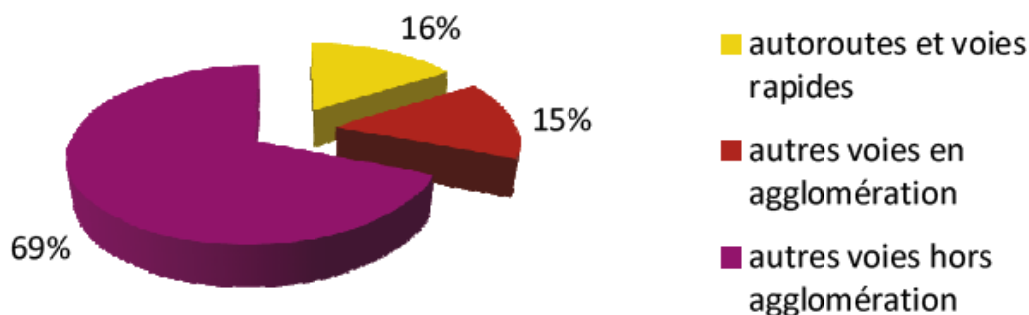


1 Avant 2005 : tués = victime décédée sur le coup ou dans les 6 jours suivant l'accident, après 2005 : tués = victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours suivant l'accident

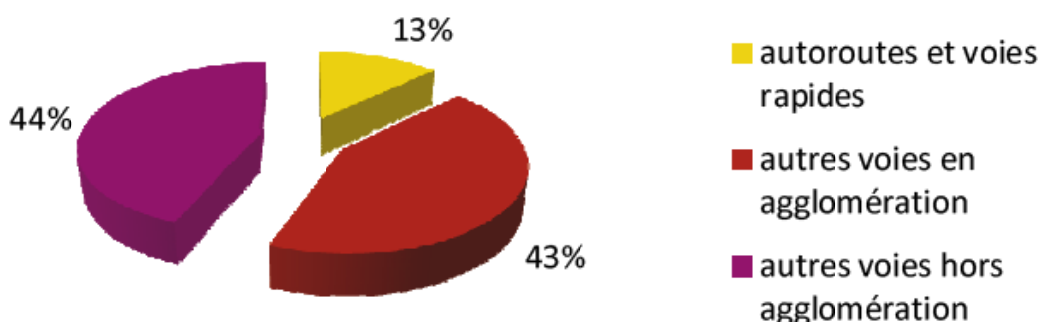
# BILAN ET ÉVOLUTION DE L'ACCIDENTOLOGIE ENTRE 2002 ET 2006

## Localisation des accidents

### Accidents dans le Rhône



### Tués dans le Rhône



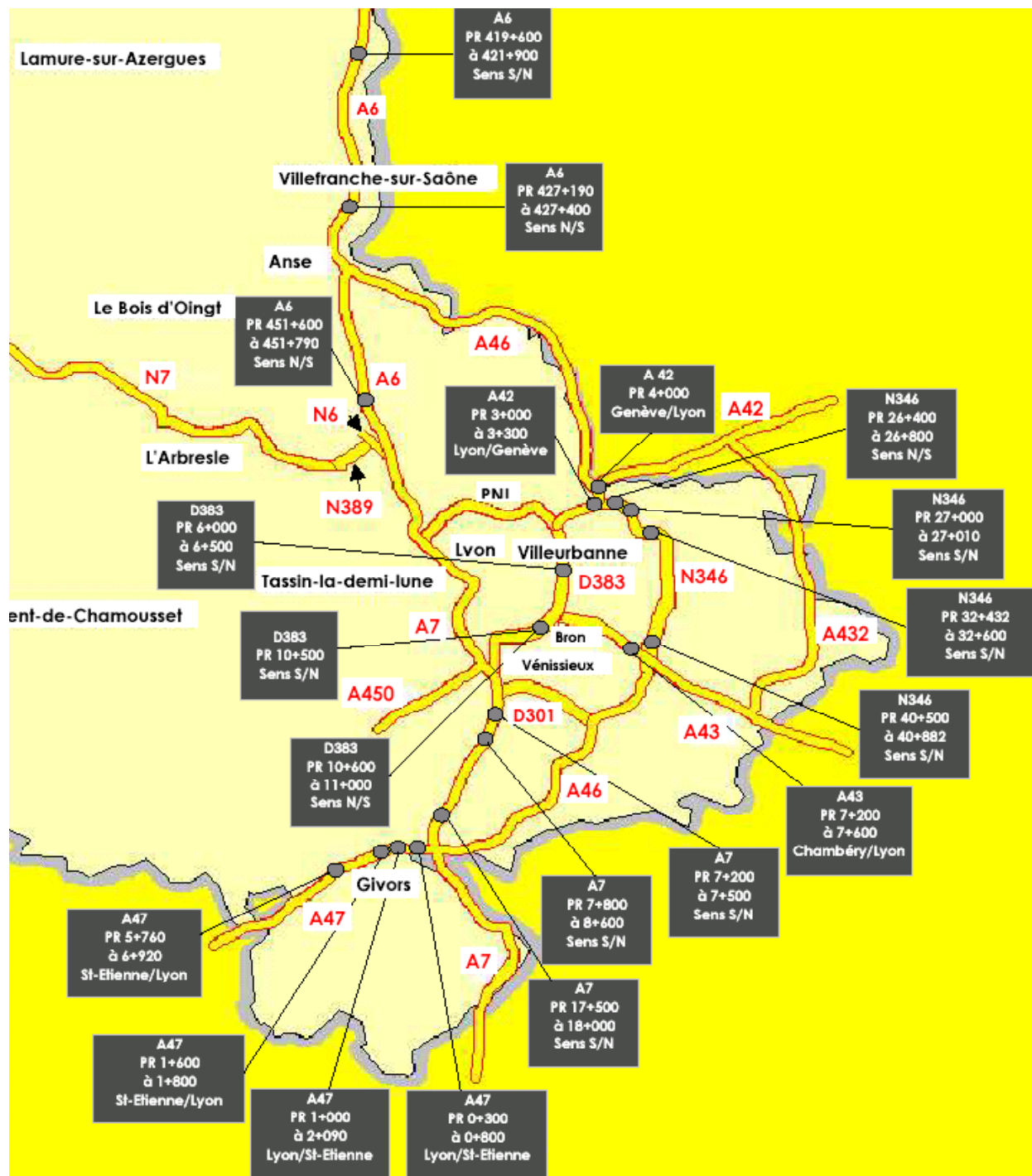
Plus des deux tiers des accidents ont eu lieu en agglomération mais ils sont généralement moins graves que les accidents qui se produisent hors agglomération.

	Accidents en agglomération			Accidents hors agglomération		
	Rhône	Référence Dpt (13-59-69)	France ref 2004	Rhône	Référence Dpt (13-59-69)	France ref 2004
Pourcentage d'accidents	69%	75%	68%	31%	25%	32%
Pourcentage de tués	44%	42%	28%	56%	58%	72%

	Accidents en intersection			Accidents hors intersection		
	Rhône	Référence Dpt (13-59-69)	France ref 2004	Rhône	Référence Dpt (13-59-69)	France ref 2004
Pourcentage d'accidents	35%	25%	27%	65%	75%	73%
Pourcentage de tués	17%	16%	15%	83%	84%	85%

# BILAN ET ÉVOLUTION DE L'ACCIDENTOLOGIE ENTRE 2002 ET 2006

*Carte des ZAAC (2002-2006) sur les voies rapides urbaines du Rhône*



# MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE D'ENJEUX

# MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE D'ENJEUX

## Préalable méthodologique

### *Période de référence*

La période de référence retenue pour l'étude des enjeux est 2002–2006.

### *Méthodologie utilisée*

L'étude thématique des enjeux est basée sur l'analyse quantitative de chaque enjeu afin de connaître les caractéristiques des accidents qui le constituent.

Elle est essentiellement basée sur les données issues du Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation rempli par les forces de l'ordre.

Des indicateurs ont été établis afin que le département du Rhône puisse se situer par rapport au niveau national mais aussi par rapport à d'autres départements dits de la même famille au vu de leurs spécificités géographique, démographique, socio-économique, de circulation...

Cette référence a été constituée d'après la fusion des fichiers d'accidents des Bouches-du-Rhône, du Nord et du Rhône qui font partie de la même famille.

### *Avertissement*

Pour ne pas fausser les comparaisons, notamment en ce qui concerne l'évolution des tués, les chiffres de l'année 2003 ne prennent pas en compte l'accident de car survenu sur l'A6 ayant fait 28 tués, 9 blessés graves et 37 blessés légers.

### *Définitions*

Accident corporel : accident survenu sur la voie publique, ayant impliqué au moins un véhicule et provoqué au moins une victime ayant reçu des soins médicaux.

Tués : avant 2005 : victime décédée sur le coup ou dans les 6 jours suivant l'accident  
après 2005 : victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours suivant l'accident

Réseau en agglomération : ensemble des voies situées à l'intérieur d'une agglomération définie au sens du code de la route (parties de routes situées entre les panneaux de début et de fin d'agglomération).

# L'ENJEU : LES JEUNES



On perd,



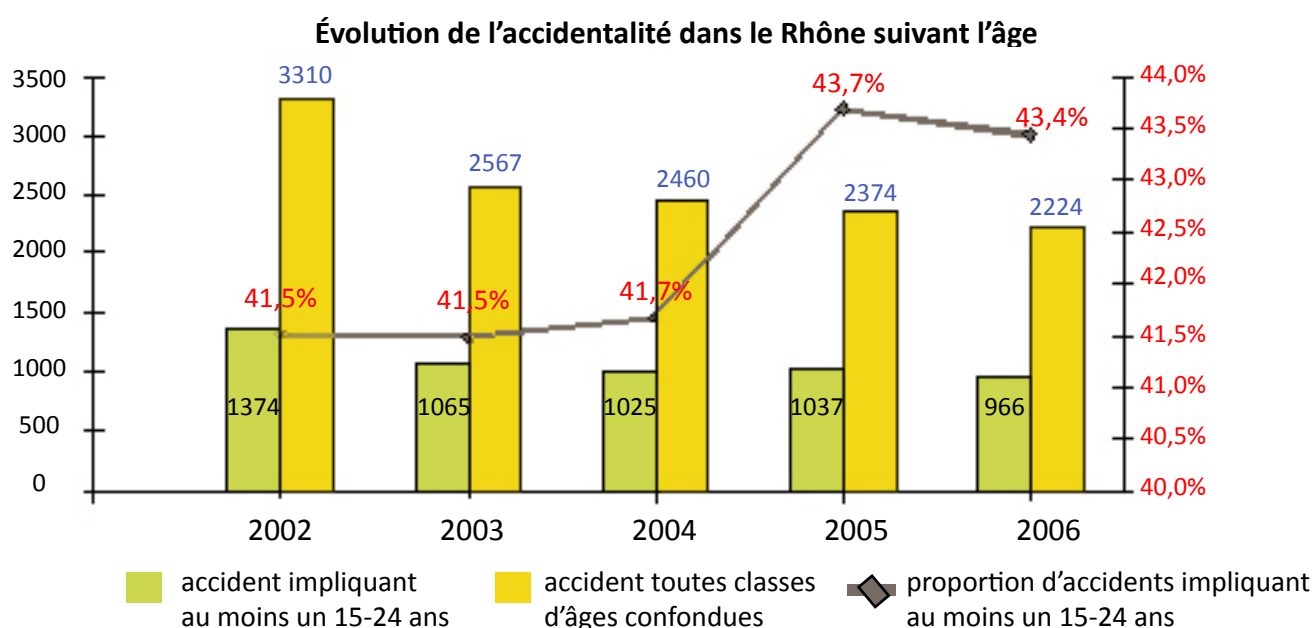
on meurt.

## L'ENJEU : LES JEUNES

## Les jeunes de 15 à 24 ans

Les accidents pris en compte dans l'étude d'enjeu relative aux jeunes concernent tous les accidents corporels survenus entre 2002 et 2006 et impliquant au moins un usager âgé de 15 à 24 ans qu'il soit conducteur, passager ou piéton.

### > Évolution des accidents de jeunes dans le Rhône



Le nombre d'accidents corporels de la circulation impliquant au moins un jeune de 15 à 24 ans décroît de 30% entre 2002 et 2006. Cependant, depuis 2005, la proportion d'accidents impliquant cette classe d'âge augmente significativement, passant de 41,5% en 2002 à 43,4% en 2006.

### > Répartition des victimes de 15 à 24 ans par mode de déplacement

Modes de déplacement	Nombre de tués	Nombre de blessés
Piétons	5	396
Cyclistes	5	157
Cyclomotoristes	15	1028
Motocyclistes	21	517
Usagers de VL	60	2447
Autres modes	3	170
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>4715</b>

## L'ENJEU : LES JEUNES

De 2002 à 2006, le département du Rhône enregistre 109 tués et 4715 blessés, âgés de 15 à 24 ans. Si la majorité des 15-24 ans tués (55%) circulait en véhicule léger, force est de constater le très lourd tribut payé par cette classe d'âge (33% des tués) lors de déplacements en deux-roues motorisés. Il convient aussi de noter la très nette sur-implication des victimes cyclomotoristes âgées de 15 à 17 ans.

### *> Comparaison de l'accidentalité des jeunes dans les départements du Rhône, du Nord et des Bouches-du-Rhône*

Les départements du Rhône, du Nord et des Bouches-du-Rhône présentent des similarités en terme de territoire et de population. Aussi, la comparaison de l'accidentalité des jeunes dans ces départements permet de mieux analyser la situation.

Les indicateurs fournis par l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière peuvent être interprétés comme suit :

I1 : Nombre de jeunes de 15-24 ans pour 1000 victimes graves d'accidents de la route

I2 : Risque relatif d'être victime grave d'un accident de la route pour les 15-24 ans

I3 : Part d'accidents graves impliquant au moins un conducteur âgé de 18 à 24 ans par rapport à la totalité des accidents graves impliquant un conducteur âgé d'au moins 18 ans

	<b>Rhône (69) 2002-2006</b>	<b>Rhône + Nord + Bouches du Rhône 2002-2006</b>
I1	4,23	5,56
I2	1,94	2,18
I3	32,1%	32,6%

- 4,23 jeunes rhôdaniens sur 1000 sont victimes graves d'un accident de la route.
- Les jeunes rhôdaniens présentent un risque d'être victime grave d'un accident de la route près de 2 fois supérieur à l'ensemble de la population du département.
- Près d'un tiers des accidents graves impliquant un conducteur âgé d'au moins 18 ans implique un conducteur âgé de 18 à 24 ans.

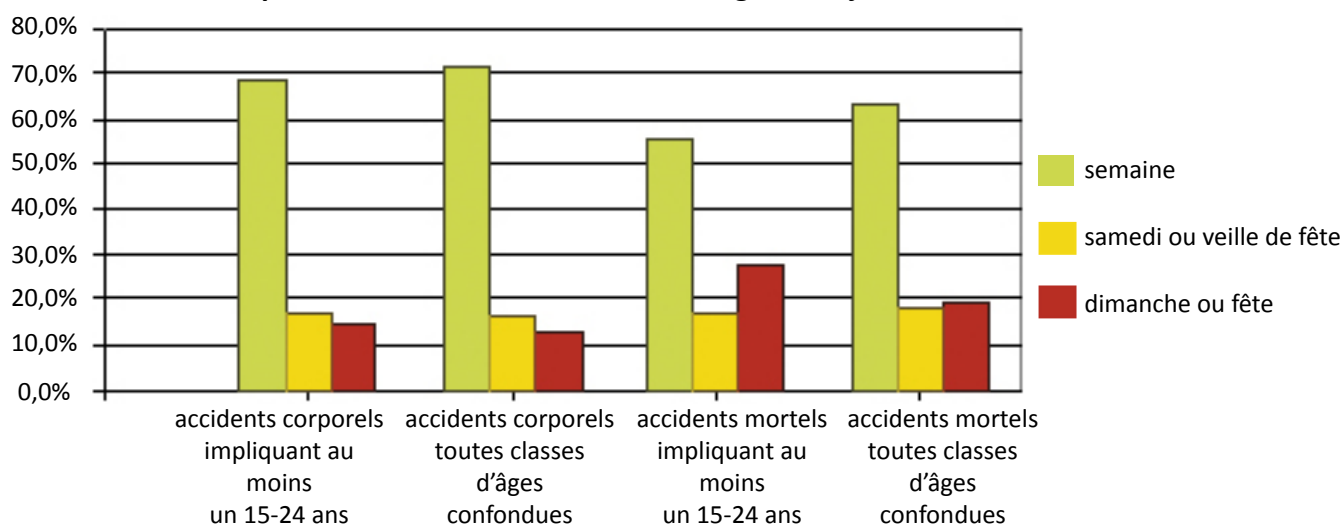
Globalement, ces indicateurs placent le département du Rhône comme moins concerné par l'accidentalité des 15-24 ans que la «réunion» des trois départements considérés. Cependant, cette comparaison d'indicateurs plutôt satisfaisante pour le Rhône est surtout due aux mauvais résultats affichés dans les Bouches-du-Rhône.

## L'ENJEU : LES JEUNES

## Caractéristiques marquantes de l'accidentalité des jeunes rhôdaniens

### > Catégories de jours

Répartition des accidents selon la catégorie de jour

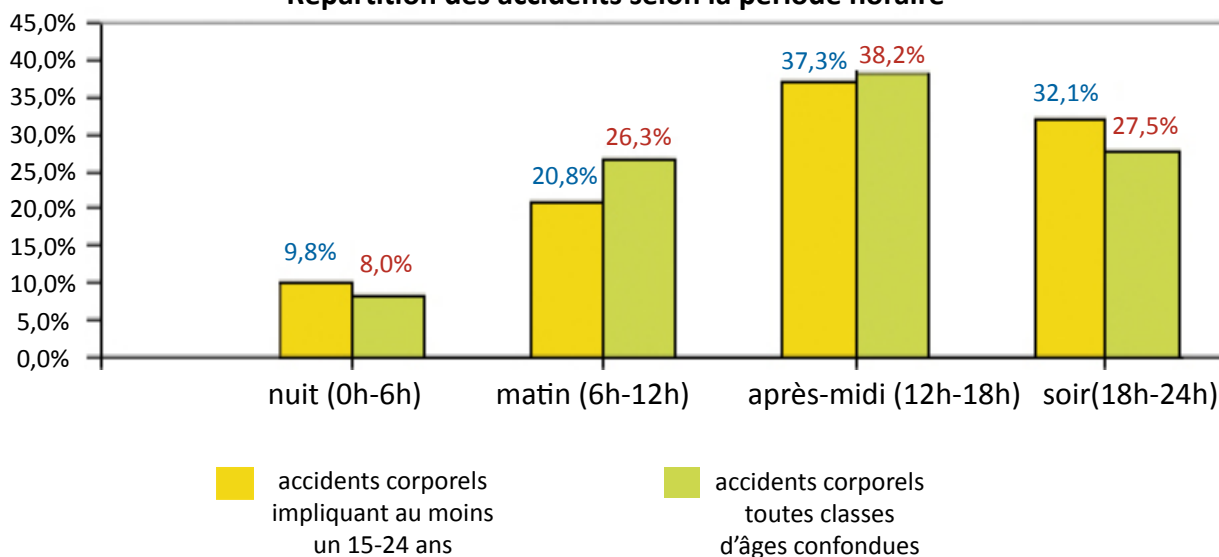


En terme statistique, comparativement aux accidents «toutes classes d'âges confondues», ceux impliquant au moins un jeune âgé de 15 à 24 ans présentent des conditions très significativement défavorables :

- les dimanches et jours de fête pour les accidents corporels (14,5% contre 12,6%)
- les dimanches et jours de fête pour les accidents mortels (27,3% contre 19,3%)

### > Périodes horaires

Répartition des accidents selon la période horaire



## L'ENJEU : LES JEUNES

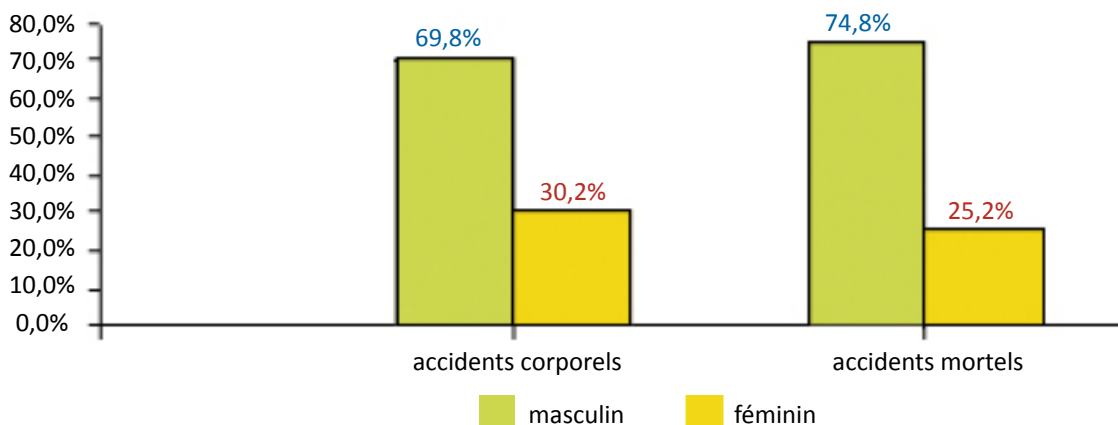
En terme statistique, comparativement aux accidents corporels «toutes classes d'âges confondues», ceux impliquant au moins un jeune âgé de 15 à 24 ans présentent des conditions très significativement défavorables :

- la nuit entre 0h et 6h (9,8% contre 8,0%)
- le soir entre 18h et 24h (32,1% contre 27,5%)

Il convient de noter qu'aucune disparité statistiquement très défavorable aux 15-24 ans n'est observée pour les accidents mortels.

> *Sexe des 15-24 ans impliqués*

Répartition des 15-24 ans impliqués selon leur sexe



> *15-24 ans impliqués = conducteur, passager ou piéton*

Toutes classes d'âges confondues, les hommes représentent 2/3 des impliqués dans les accidents corporels de la circulation du Rhône. Pour la tranche d'âge des 15-24 ans, la proportion atteint 70% pour les accidents corporels et grimpe à 3/4 pour les accidents mortels. Comparativement à toutes les classes d'âges confondues, les hommes âgés de 15 à 24 ans sont très significativement sur-impliqués dans les accidents corporels de la circulation du Rhône.

## L'ENJEU : LES JEUNES

**L' ENJEU : LES JEUNES**

Le Bureau Sécurité Routière de la Préfecture du Rhône est chargé du lancement et de la coordination des projets qui seront élaborés dans le cadre de ces orientations d'actions.

THEME	ORIENTATIONS D' ACTIONS	PARTENAIRES POTENTIELS
Prévention	Soutenir et développer des actions préventives ciblées dans les lieux festifs fréquentés par les 15/24 ans	Associations étudiantes Organisations professionnelles des établissements de nuit Réseau associatif
	Favoriser la signature d'une charte de prévention des accidents de la route avec les représentants des établissements de nuit et des associations étudiantes	Organisations professionnelles des établissements de nuit Associations étudiantes Ville de Lyon
	Inciter au développement des moyens de transport alternatifs	Sociétés d'autobus Fédération de taxis Grand Lyon
	Adapter des actions de sensibilisation et de communication en tenant compte des tranches d'âges et des lieux d'interventions	Education Nationale Universités et Grandes Ecoles PJJ et DRDJS SPIP Missions locales Département du Rhône
Formation	Favoriser l'accès pour tous les jeunes à l'apprentissage de la conduite	Auto-écoles Fédérations de Parents d'élèves Missions locales DRDJS PJJ Préfecture/Direction de la Réglementation DDE/Délégué au permis de conduire
	Proposer un socle commun de formation des différents partenaires susceptibles d'intervenir auprès des jeunes	Pôle d'animation régional de Sécurité Routière

# L'ENJEU : L'ALCOOL



Ce soir lequel d'entre vous sera Sam ?

**Sam** CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUI NE BOIT PAS.



[www.dlcam.fr](http://www.dlcam.fr)

## L'ENJEU : L'ALCOOL

L'alcool est l'un des enjeux retenus au niveau national. Il constitue la première cause d'accidents mortels en France.

Un accident avec alcool est un accident dans lequel au moins un des conducteurs impliqués a un taux d'alcoolémie supérieur au taux maximum autorisé (>0,5g/l).

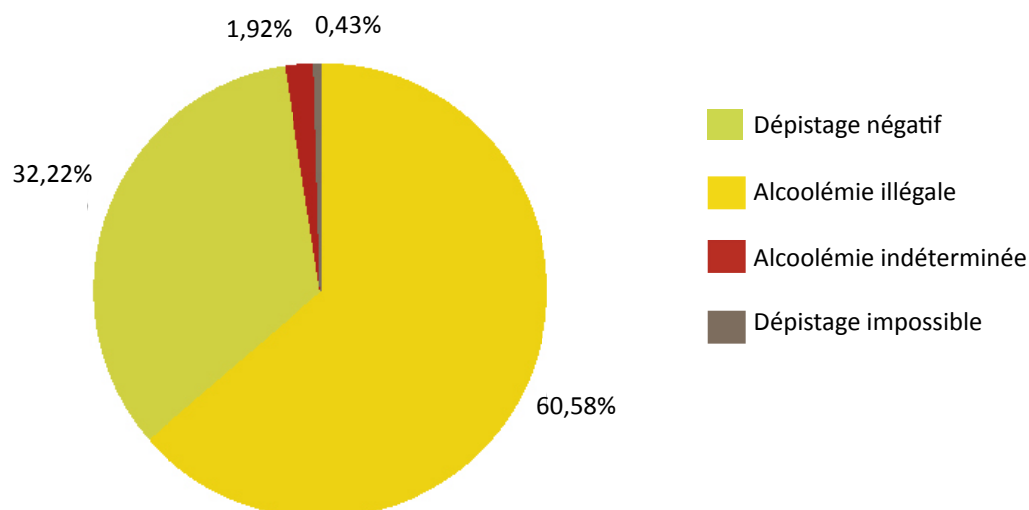
Dans le département du Rhône, sur la période 2002-2006, la part des accidents corporels avec alcool s'élève à 8,8%, celle des accidents mortels avec alcool à 25,8%.

Les fichiers BAAC ne renseignent pas de façon exhaustive sur l'alcoolémie du ou des conducteurs impliqués. La gravité de l'accident rend parfois impossible la prise de sang. Le conducteur peut aussi refuser le test d'alcoolémie.

*> Comparaison avec les références régionales et nationales pour les accidents corporels de conducteurs avec alcool*

	Rhône	Référence régionale (13+59+69)	France
<b>TOTAL DES ACCIDENTS CORPORELS</b>	<b>12 935</b>	<b>53 266</b>	<b>445 914</b>
Accidents de conducteur avec alcool	841	2809	33380
Pourcentage par rapport à l'alcoolémie connue	8,80%	8,0%	10,00%
<b>TOTAL DES ACCIDENTS MORTELS</b>	<b>410</b>	<b>1864</b>	<b>25 666</b>
Accidents de conducteur avec alcool	55	271	4837
Pourcentage par rapport à l'alcoolémie connue	25,80%	25,90%	29,20%

Le nombre de conducteurs impliqués avec une alcoolémie illégale est de 1403, pour un total d'accidents corporels de 841, soit 60%.



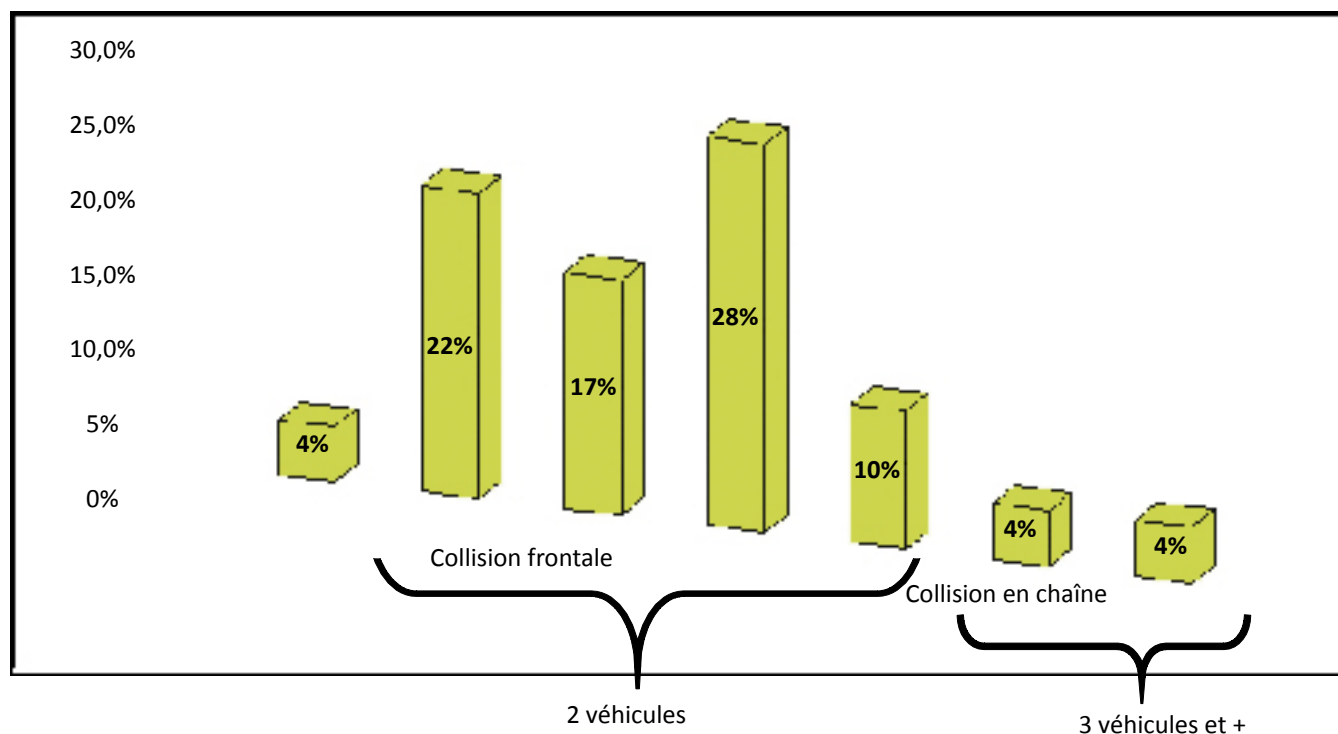
## L'ENJEU : L'ALCOOL

> *Catégorie administrative des véhicules dont le conducteur est au taux d'alcoolémie maximum autorisé*

Conducteurs	Rhône 2002-2006			France 2004 (année médiane)		
	<i>Impliqués dans un accident corporel</i>			<i>Impliqués dans un accident corporel</i>		
	au taux d'alcoolémie positif	au taux d'alcoolémie connu	% d'impliqués dans un accident corporel	au taux d'alcoolémie positif	au taux d'alcoolémie connu	% d'impliqués dans un accident corporel
Bicyclettes	7	562	1,3	46	3205	1,4
Cyclomoteurs	49	1084	4,5	624	11 613	5,4
Motocyclettes	68	1738	3,9	485	12603	3,8
Voitures de tourisme	667	9 206	7,2	4 896	81 148	6,0
Camionnettes	25	592	4,0	175	3524	5,0
Poids-lourds	13	712	1,8	41	3921	1,0

Dans le Rhône, les conducteurs de voitures de tourisme et de poids lourds sont plus impliqués dans un accident corporel au taux d'alcoolémie positif, en comparaison des références nationales.

> *Répartition des accidents corporels avec alcool par type de collisions*



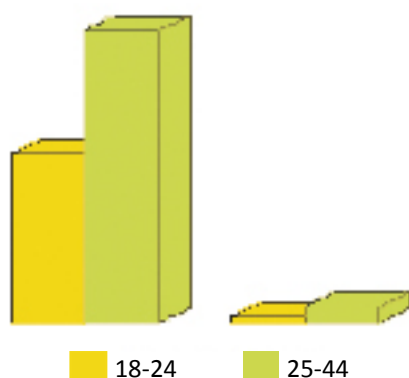
- Les collisions à 2 véhicules représentent 55% des accidents, avec une collision par le côté pour 28%.
- 22% des accidents se produisent sans tiers en cause.

## L'ENJEU : L'ALCOOL

## Les victimes des accidents avec alcool

### Tranches d'âges 18-24 et 25-44

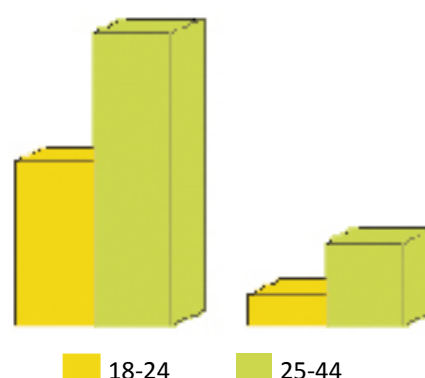
> *Accidents corporels avec alcool*  
18-24 ans et 25-44 ans



	Total des accidents corporels	Accidents avec alcool >0,5
18-24	4798	181
25-44	8289	456

Le pourcentage des accidents corporels avec alcool dans le Rhône représente 4% pour les 18-24 ans et 6% pour les 25-44 ans.

> *Accidents mortels avec alcool*  
18-24 ans et 25-44 ans



	Total des accidents mortels	Accidents avec alcool >0,5
18-24	69	13
25-44	123	35

Le pourcentage des accidents mortels avec alcool dans le Rhône représente 19% pour les 18-24 ans et 28% pour les 25-44 ans.

> *Accidents mortels conducteurs avec alcool*<sup>1</sup>

Les accidents avec alcool sont des accidents dans lesquels au moins un des conducteurs impliqués a un taux d'alcoolémie supérieur au taux maximum autorisé au moment de la prise de sang ou de l'éthylotest (alcoolémie positive).

	% population Rhône		% accidents avec alcool	Accidents alcool/population
<b>18-24 ANS</b>	<b>11%</b>	<b>SEMAINE</b>	<b>11%</b>	<b>1,00%</b>
		<b>WEEK END ou JOURS FERIES</b>	<b>32%</b>	<b>2,91%</b>
<b>25-44 ANS</b>	<b>30%</b>	<b>SEMAINE</b>	<b>23%</b>	<b>0,77%</b>
		<b>WEEK END ou JOURS FERIES</b>	<b>34%</b>	<b>1,13%</b>

1 Recensement INSEE 1999 – Week-end : du vendredi 21h au lundi 8h.

## L'ENJEU : L'ALCOOL

Au niveau national, la part des accidents mortels avec un conducteur à l'alcoolémie positive tous âges confondus est de 29,2%. Le département du Rhône atteint un taux de 25,8%.

			SEMAINE	WEEK-END ou JOUR FERIE
<b>HOMME</b>	<b>Total accidents tous âges</b>		<b>8116</b>	<b>3297</b>
	<b>Accidents avec alcool &gt;0,5</b>	<b>18-24</b>	<b>67</b>	<b>100</b>
		<b>25-44</b>	<b>207</b>	<b>209</b>
<b>FEMME</b>	<b>Total accidents tous âges</b>		5070	2006
	<b>Accidents avec alcool &gt;0,5</b>	<b>18-24</b>	7	2
		<b>25-44</b>	16	14

Les accidents corporels des conducteurs masculins, de la tranche d'âge 18-24 ans, sont plus nombreux le week-end que la semaine.

En revanche, pour la tranche d'âge 25-44 ans, le nombre d'accidents est sensiblement identique le week-end et la semaine.

## L'ENJEU : L'ALCOOL

**L' ENJEU : L'ALCOOL**

Le Bureau Sécurité Routière de la Préfecture du Rhône est chargé du lancement et de la coordination des projets qui seront élaborés dans le cadre de ces orientations d'actions.

THEME	ORIENTATIONS D' ACTIONS	PARTENAIRES POTENTIELS
Information sensibilisation	Sensibiliser la population sur les dangers de l'alcool et des produits stupéfiants	Education Nationale Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (Clubs sportifs, réseau information jeunesse) Auto-écoles Réseau MILDT et Santé Publique Organismes de médecine de travail Organisations professionnelles Club Entreprises Sécurité Routière
	Promouvoir l'auto-contrôle d'alcoolémie	Grandes surfaces Restaurants, établissements de nuit Ordre National des Pharmaciens
	Poursuivre le partenariat avec les milieux associatifs	Associations de Santé Publique (Avenir Santé, associations de prévention Alcool et Addictions) Associations étudiantes (FEL)
	Accompagner la mobilisation des compagnies d'assurances souhaitant s'impliquer en matière de prévention	Compagnies d'assurances
Formation	Participer à la professionnalisation des éducateurs sur le thème «Conduites addictives et sécurité routière»	Enseignants de la conduite Inspecteurs du permis de conduire Professionnels de l'éducation Professionnels de l'animation
Contrôles Sanctions	Améliorer la chaîne de suspension du permis de conduire	Parquets de Lyon et Villefranche Préfecture du Rhône / Direction de la réglementation Forces de l'ordre

# L'ENJEU : LES DEUX-ROUES MOTORISÉS



## L'ENJEU : LES DEUX-ROUES MOTORISÉS

Les deux-roues motorisés sont l'un des quatre enjeux retenus au niveau national.

Dans le Rhône et sur la période 2002-2006, les deux-roues motorisés sont impliqués dans 26% des accidents corporels.

Le bilan s'élève à 121 victimes tuées dont 108 usagers de deux-roues motorisés soit 25% de l'ensemble des tués et à 3 871 blessés dont 3 358 usagers de deux-roues motorisés soit 20% de l'ensemble des blessés.

Pour cet enjeu, on distingue les cyclomoteurs et les motocyclettes qui ne présentent pas les mêmes problématiques.

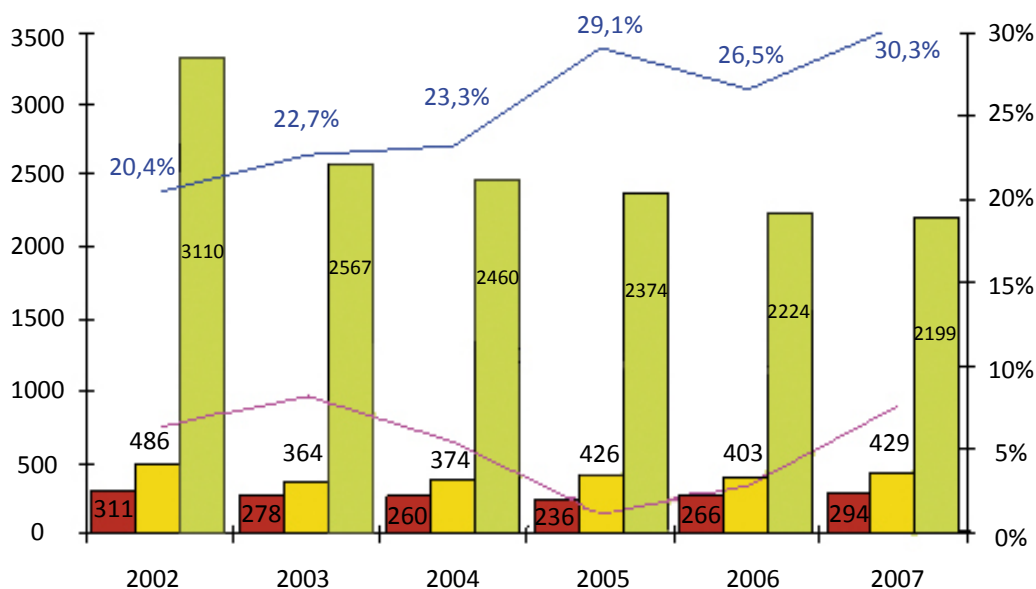
> *Cyclomoteurs (deux-roues motorisés dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm<sup>3</sup>)*

Cyclomoteurs	Rhône	Référence (13-59-69)	France
part d'accidents corporels impliquant un cyclomoteur	10,4%	14,0%	17,6%
part d'accidents mortels impliquant un cyclomoteur	5,1%	6,2%	7,6%

> *Motocyclettes (deux-roues motorisés dont la cylindrée est supérieure à 50 cm<sup>3</sup>)*

Motocyclettes	Rhône	Référence (13-59-69)	France
part d'accidents corporels impliquant une motocyclette	15,8%	18,6%	20,3%
part d'accidents mortels impliquant une motocyclette	24,1%	20,0%	17,9%

**La gravité des accidents impliquant une motocyclette est particulièrement préoccupante dans le Rhône.**



**Evolution des accidents deux-roues motorisés**

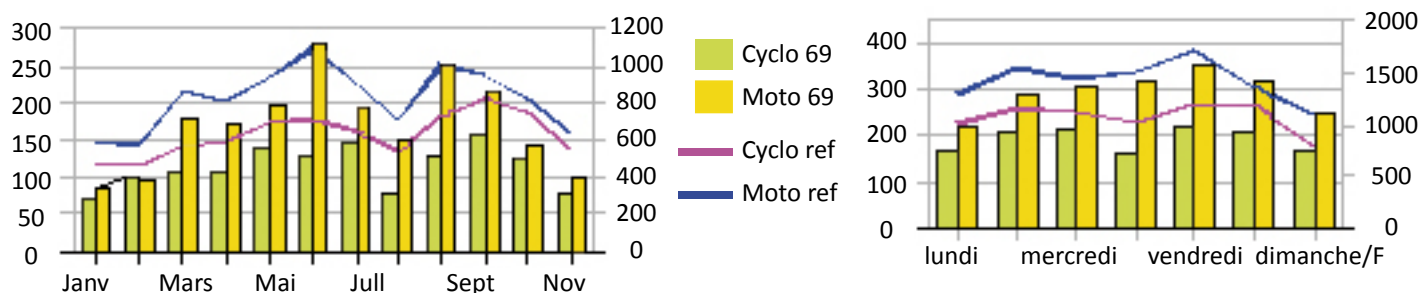
- Nombre d'accidents cyclo
- Nombre d'accidents moto
- Nombre d'accidents tous véhicules
- part des accidents mortels moto / ensemble des accidents mortels
- part des accidents mortels cyclo / ensemble des accidents mortels

# L'ENJEU : LES DEUX-ROUES MOTORISÉS

Alors que l'ensemble des accidents corporels, tous usagers confondus, diminue depuis 2002, le nombre des accidents de deux-roues motorisés reste quant à lui constant, voire dans une courbe croissante ces 3 dernières années. La part des accidents mortels de motards par rapport à l'ensemble des accidents mortels, tous usagers confondus, a augmenté de 50% en 6 ans, ce qui est alarmant.

**Il y a donc un enjeu majeur relatif aux accidents de motocyclettes en terme de sécurité routière.**

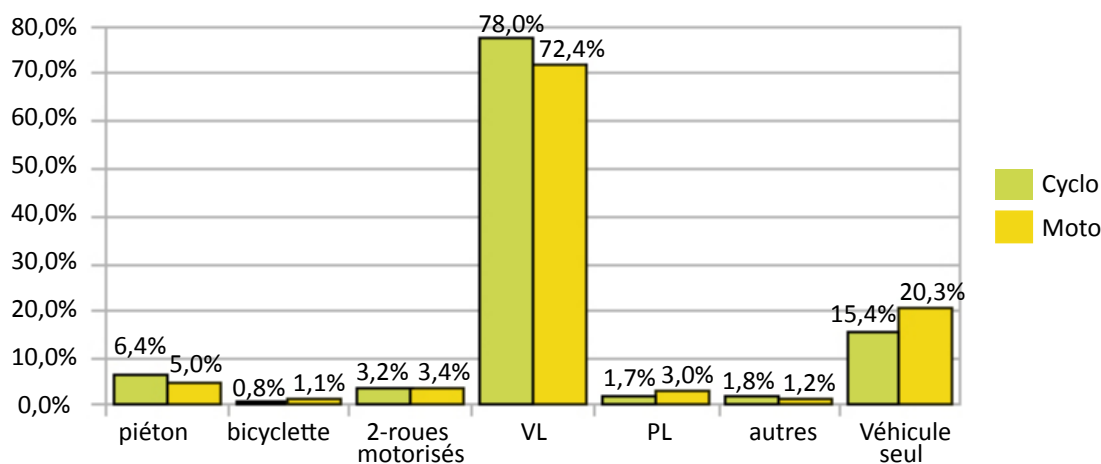
## > Répartition des accidents dans le temps



Par rapport aux valeurs de référence, les accidents de cyclomoteurs dans le Rhône sont anormalement élevés durant le mois de juillet ainsi que les dimanches et jours de fête.

Les accidents de motocyclettes sont, quant à eux, anormalement élevés durant les mois de juin et de septembre ainsi que les samedis et veilles de fête.

## > Principales catégories d'usagers impliquées dans les accidents de deux-roues motorisés



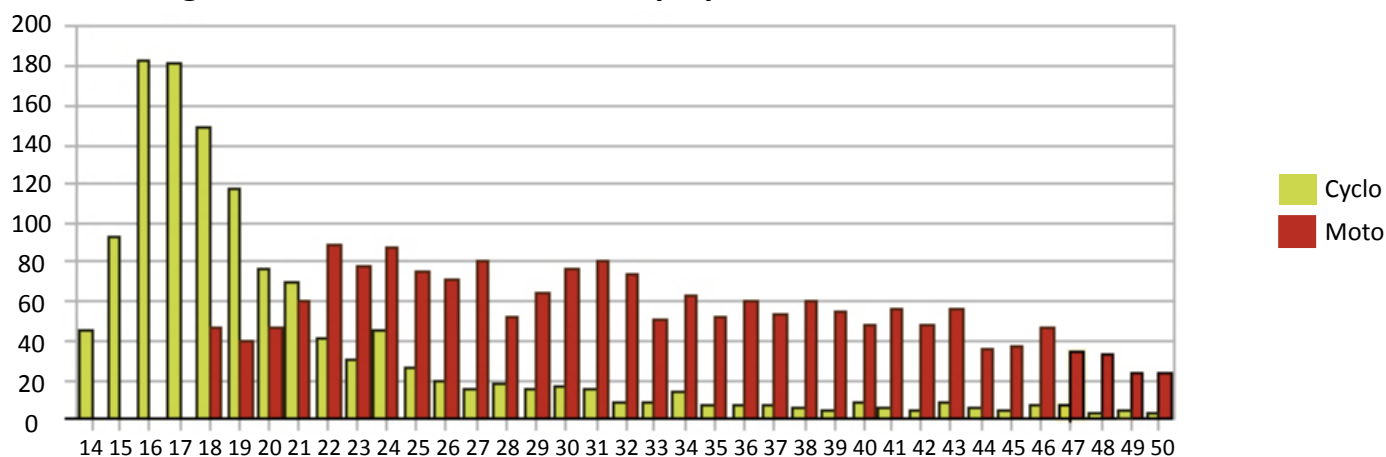
Si les accidents de deux-roues motorisés se produisent très majoritairement lors d'un conflit contre une voiture, on constate également qu'en deuxième position se trouvent les accidents avec le véhicule seul.

Les tests statistiques ont révélé que les accidents impliquant une moto et un poids lourd sont beaucoup plus nombreux dans le Rhône par rapport aux valeurs de référence.

## L'ENJEU : LES DEUX-ROUES MOTORISÉS

## &gt; Age des conducteurs de deux-roues motorisés impliqués dans les accidents

Age des conducteurs de 2RM impliqués dans un accident



La pratique du deux-roues motorisé, selon qu'il s'agisse d'un cyclomoteur ou d'une motocyclette, ne concerne pas les mêmes catégories d'usagers.

En effet, on trouve une forte représentation des 16/18 ans dans le nombre de conducteurs de cyclos impliqués dans les accidents, alors qu'aucune tranche d'âge ne se distingue clairement pour les motards.

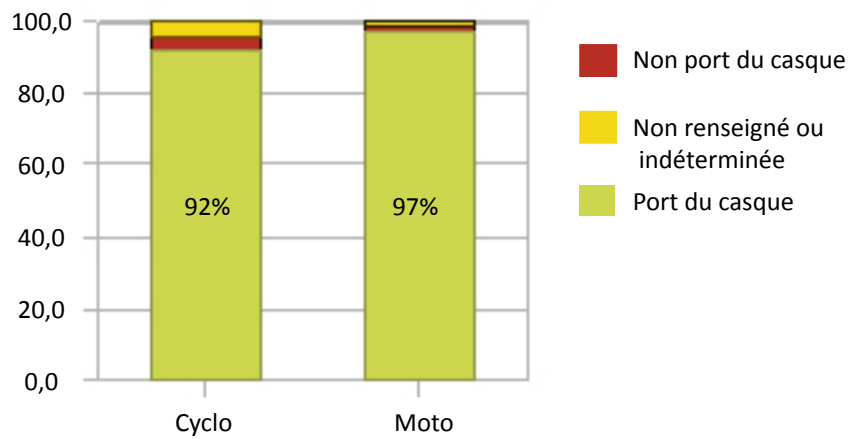
## &gt; Circonstances

Accidents	Part des accidents de cyclomoteurs dans le Rhône	R é f é r e n c e cyclomoteurs Dpt (13+59+69)	Part des accidents de motocyclettes dans le Rhône	Référence moto Dpt (13+59+69)
En courbe	13,8%	9,9%	18%	13,9%
En agglomération	85,1%	91,5%	73,8%	81,3%
En intersection	47,5%	33,1%	38,7%	26,9%
Sur chaussée mouillée	11%	9,2%	9%	6,3%
De nuit	27,7%	23,5%	19,1%	17,9%
Avec un tué sur obstacle	38,1%	26,3%	27%	29,4%

Par rapport aux valeurs de référence, il y a un enjeu concernant les accidents :

- en courbe (pour les cyclomoteurs et motocyclettes)
- en intersection (pour les cyclomoteurs et motocyclettes)
- sur chaussée mouillée (pour les cyclomoteurs et motocyclettes)
- de nuit (pour les cyclomoteurs uniquement)

## L'ENJEU : LES DEUX-ROUES MOTORISÉS

> *Port du casque*

Le port du casque est plus largement répandu chez les motards que chez les cyclomotoristes.

## L'ENJEU : LES DEUX-ROUES MOTORISÉS

**L' ENJEU : LES DEUX-ROUES MOTORISÉS**

Le Bureau Sécurité Routière de la Préfecture du Rhône est chargé du lancement et de la coordination des projets qui seront élaborés dans le cadre de ces orientations d'actions.

*> Parc des motocyclettes et scooters de grosse cylindrée*

THEME	ORIENTATIONS D' ACTIONS	PARTENAIRES POTENTIELS
Prévention	Associer les moto-écoles et les concessionnaires dans les projets de prévention	Moto-écoles Concessionnaires Inspecteurs du permis de conduire et de la Sécurité Routière
	Mettre en œuvre des partenariats avec les compagnies d'assurances	Assureurs Fédérations d'usagers Associations
Communication	Initier une campagne d'information spécifique sur le partage de la route entre les différentes catégories d'usagers	Fédérations d'usagers Education Nationale Forces de l'ordre Médias Département du Rhône, Grand Lyon AREA, ASF, APRR
	Utiliser la journée annuelle «Sécurité Routière» pour organiser la rencontre des divers usagers de la route dont les motards	Fédérations d'usagers Education Nationale Forces de l'ordre Médias Département du Rhône Grand Lyon AREA, ASF, APRR

*> Parc des cyclomoteurs et scooters de petite cylindrée*

THEME	ORIENTATIONS D' ACTIONS	PARTENAIRES POTENTIELS
Education formation	Eduquer les conducteurs de 2-roues motorisés aux risques routiers	Concessionnaires Moto-écoles Assureurs
	Mettre en place une campagne annuelle de prévention des risques liés à l'usage des deux-roues motorisés dans les établissements scolaires	Education Nationale Associations des parents d'élèves Forces de l'ordre
	Créer un passeport deux-roues motorisés pour les jeunes détenteurs du Brevet de Sécurité Routière (BSR)	Moto-écoles Concessionnaires Forces de l'ordre Education Nationale Assureurs Fédération des parents d'élèves

# L'ENJEU : LA VITESSE



VOUS ROULIEZ JUSTE UN PEU VITE,  
VOUS L'AVEZ JUSTE UN PEU TUÉ.



[www.securite-roulez-garde.fr](http://www.securite-roulez-garde.fr)

## L'ENJEU : LA VITESSE

Les fichiers BAAC ne fournissent pas d'informations quant à la vitesse des véhicules impliqués.

L'analyse est fondée, d'une part sur les données nationales par département fournies par l'ONISR sur les contrôles positifs de vitesse ainsi que sur les infractions ayant généré des retraits de points sur le permis de conduire (source ministère de l'Intérieur), d'autre part sur les données locales issues des stations de comptage de trafics et des radars fixes implantés sur le réseau routier du département.

> *La vitesse a des conséquences sur le nombre et la gravité des accidents*

La vitesse excessive ou inappropriée constitue le premier problème de sécurité routière dans de nombreux pays. En France, la vitesse est la deuxième cause d'accidents mortels de la route, après l'alcool.

Le département du Rhône occupe la 10<sup>ème</sup> place des départements où les excès de vitesse sont les plus élevés. En conséquence, la vitesse est un enjeu incontestable de sécurité routière dans le département.

	<b>Excès de vitesse par million de km parcouru</b>
<b>RHONE</b>	<b>62</b>
<b>Moyenne France</b>	<b>35</b>
<b>Médiane France</b>	<b>27</b>
<b>Référence régionale Dpt 13+59+69</b>	<b>54</b>
<b>Minimum</b>	<b>10</b>
<b>Maximum</b>	<b>241</b>

Les données 2007 de l'ONISR précisent en effet pour le Rhône une valeur de 62 excès de vitesse par million de km parcouru. Ces valeurs vont de 10 dans l'Aveyron à 241 pour Paris, avec une moyenne de 35 pour la France entière.

Or l'état de la connaissance aujourd'hui permet d'affirmer que la gravité des blessures est étroitement corrélée à la vitesse du véhicule au moment de l'impact.

Ainsi, on observe qu'une augmentation de 5% de la vitesse moyenne entraîne une hausse de 10% du nombre total d'accidents corporels et de 20% du nombre d'accidents mortels. De la même façon, une diminution de 5% de la vitesse moyenne entraîne généralement une baisse de 10% du nombre d'accidents corporels et de 20% du nombre d'accidents mortels (selon le modèle puissance de Nilsson).

# L'ENJEU : LA VITESSE

## > Une politique de gestion de la vitesse fondée sur la connaissance

Ce constat milite pour la mise en œuvre d'une politique publique de gestion de la vitesse, avec comme première pierre à l'édifice une connaissance partagée des vitesses pratiquées par les usagers.

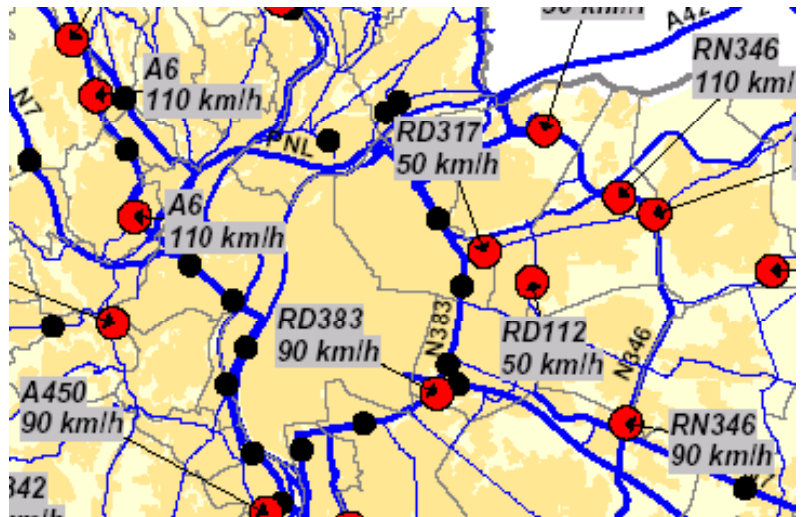
Cette connaissance est aujourd'hui embryonnaire dans le Rhône. Elle repose, d'une part sur les données issues des stations de comptage gérées par les différents gestionnaires de voirie, notamment la DIR/CE et le Département du Rhône, d'autre part sur les exploitations des infractions à la vitesse enregistrées par les forces de l'ordre (contrôles fixes, mobiles...).

## > Illustration par les stations SIREDO

Le parc de stations SIREDO est de près d'une centaine sur le réseau présentant les trafics routiers les plus importants.

La carte ci-contre indique l'emplacement des stations avec, en rouge, celles au droit desquelles on a enregistré une vitesse moyenne annuelle excessive.

Ces résultats et des exploitations plus fines sont un moyen de connaître le comportement des usagers en terme de vitesse et son évolution.



Exemple : extrait de la carte des vitesses qui met en évidence les excès de plus de 20 km/h par au moins 5 % des usagers (données 2006)

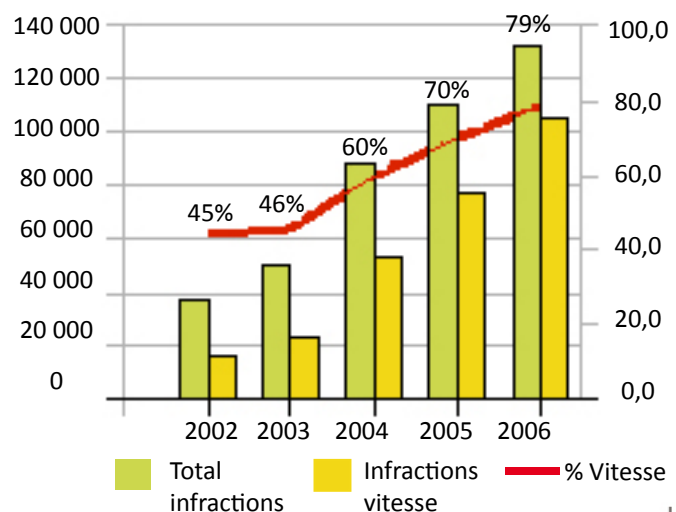
## > Illustration par les contrôles

### LES RETRAITS DE POINTS

Environ 30% des infractions avec retrait de points de la région Rhône-Alpes sont concentrés dans le Rhône.

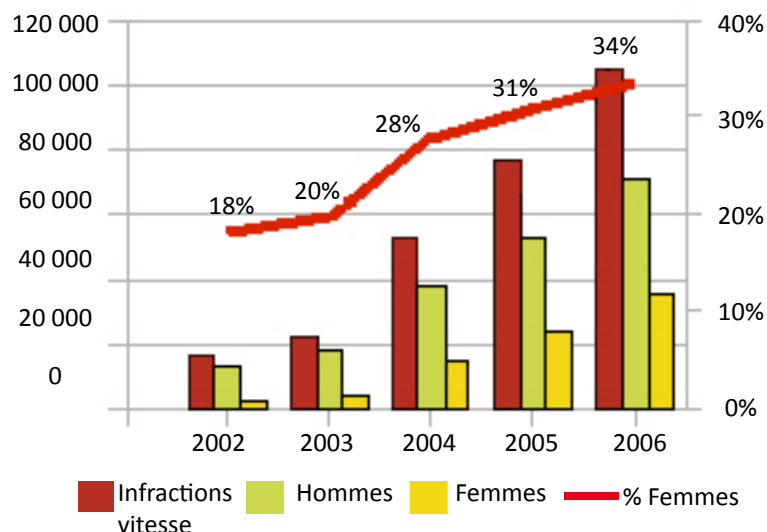
Dans le département, la part des infractions à la vitesse augmente jusqu'à atteindre près de 80% en 2006.

### Evolution des infractions à la vitesse



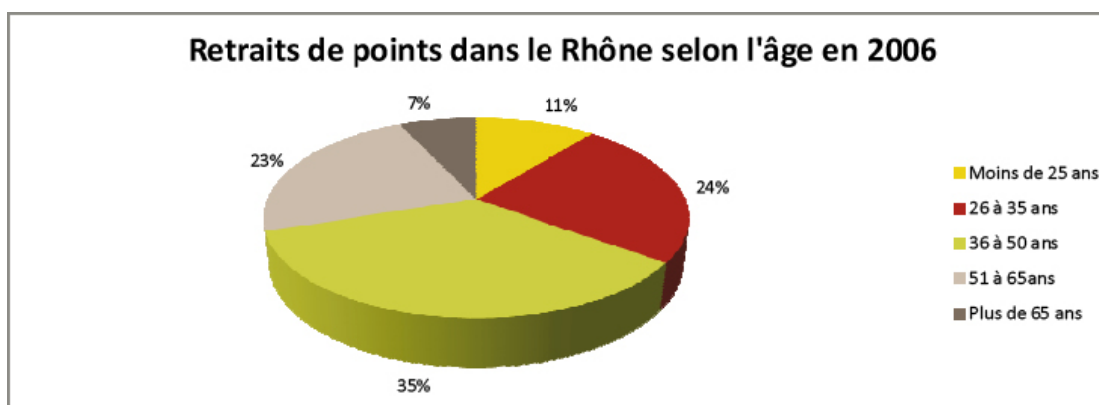
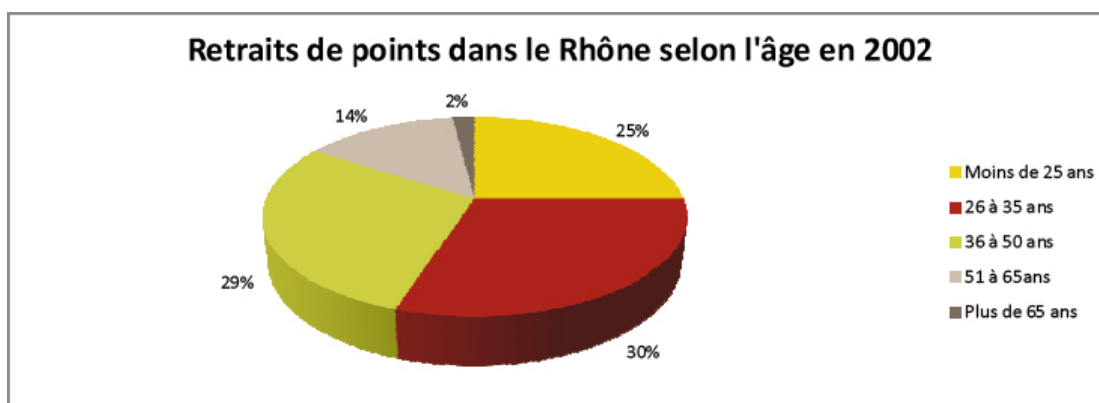
## L'ENJEU : LA VITESSE

## Comportement des femmes en matière de vitesse



En matière de comportement, on observe une augmentation de la part des infractions vitesse des femmes.

La part des infractions des jeunes de moins de 25 ans est passée de 25% en 2002 à 11% en 2006.



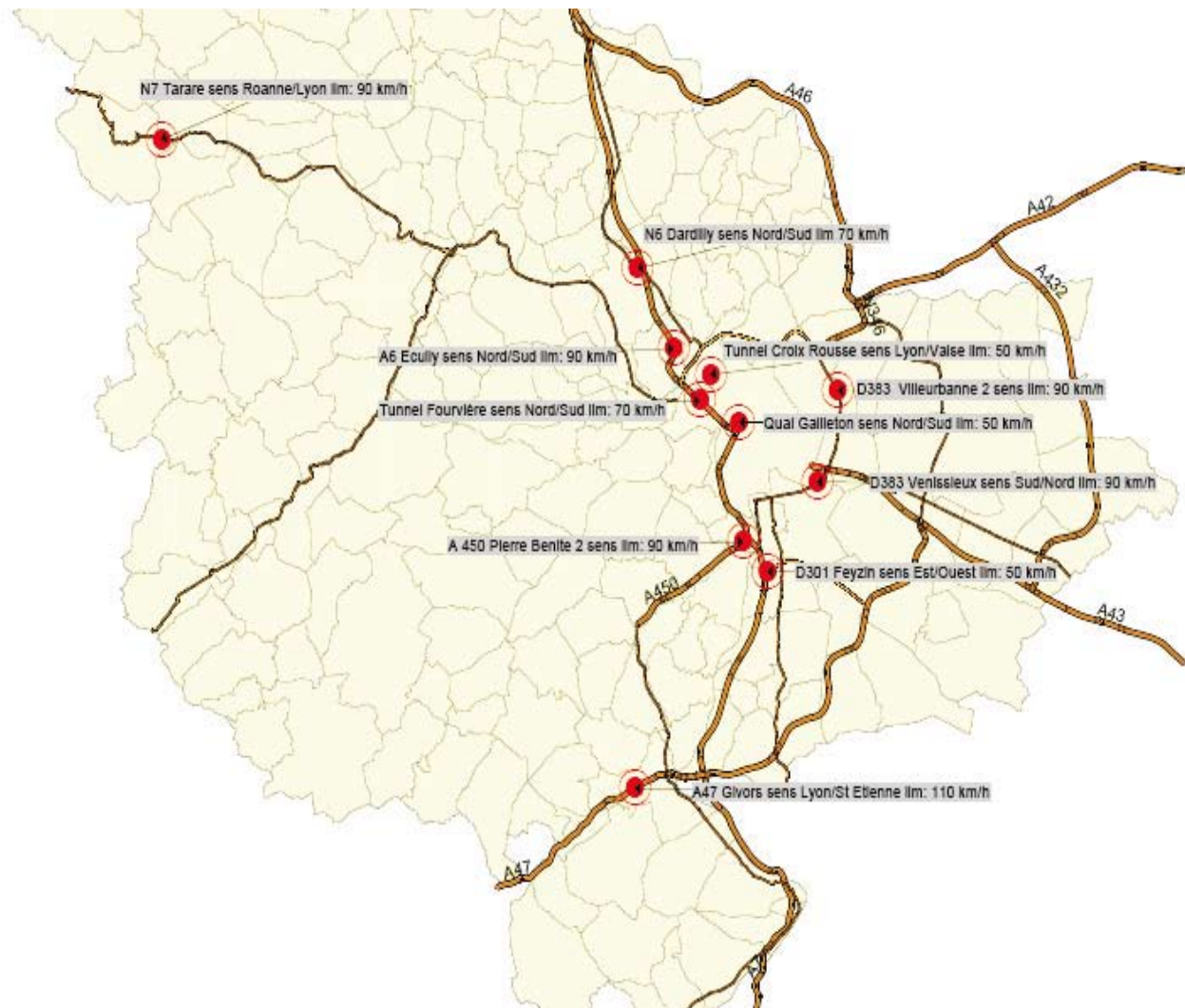
Source : données du Ministère Intérieur à partir des radars fixes 2006

A contrario, la part des infractions des 51 - 65 ans est passée de 14% en 2002 à 23% en 2006 et celle des 26-35 ans est passée de 29% à 35%.

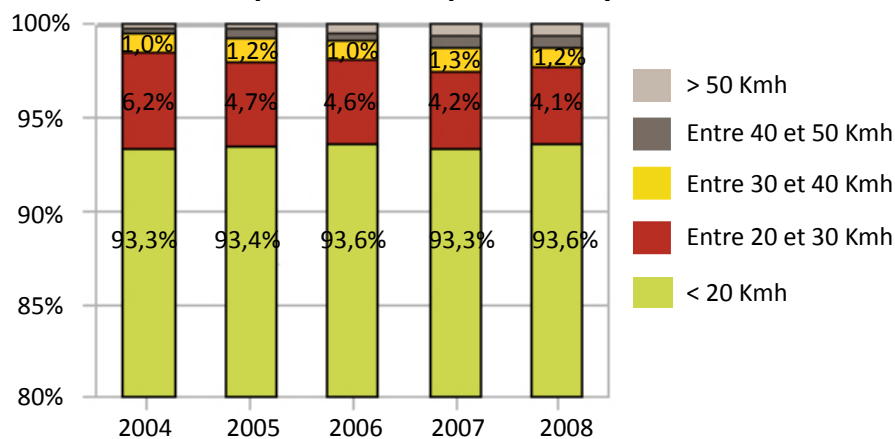
## L'ENJEU : LA VITESSE

## &gt; Les radars fixes

Ils sont au nombre de 16 dans le département du Rhône (mars 2009). Ils renseignent sur l'évolution des vitesses pratiquées et de l'accidentologie de part et d'autre de l'appareil.



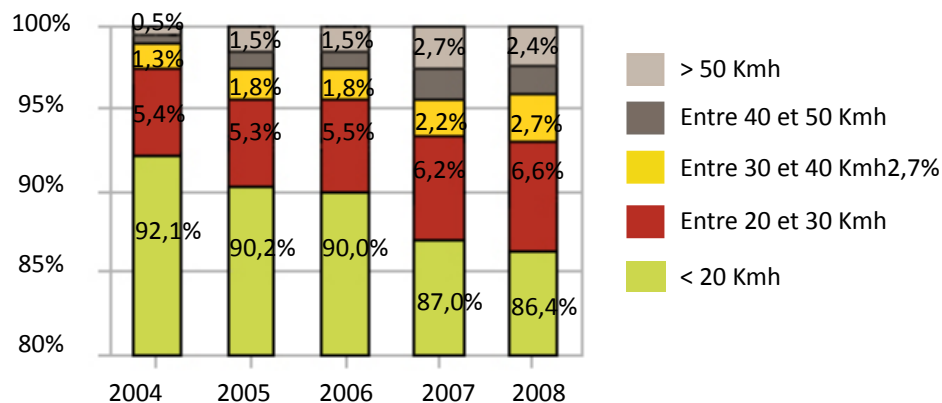
**Evolution des infractions du radar de la D383 (Villeurbanne) sens nord/sud**



La RD 383 indique des niveaux d'infractions stables dans le temps.

## L'ENJEU : LA VITESSE

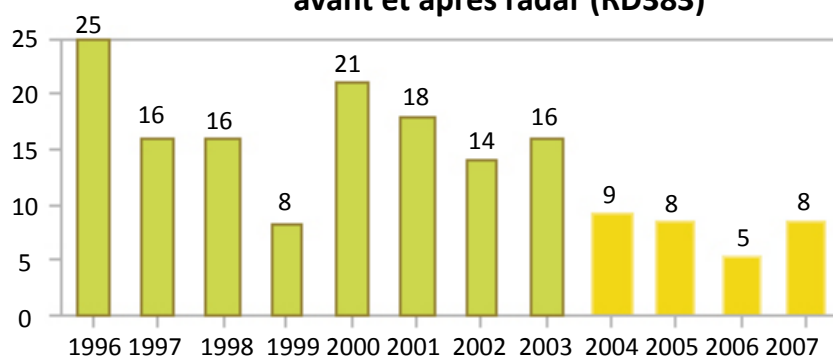
### Evolution des infractions du radar de l'A450 (Pierre-Bénite) sens ouest/est



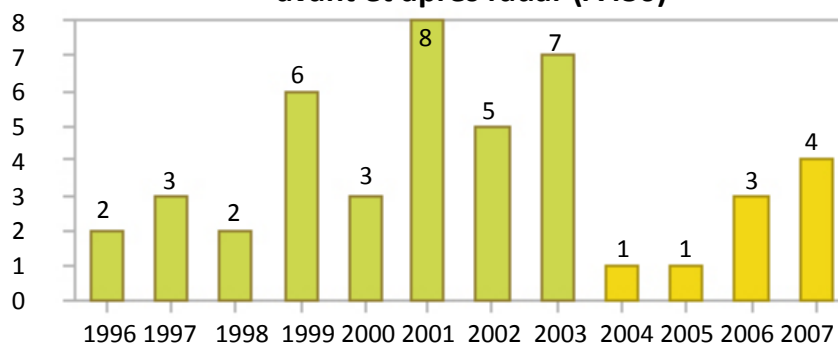
A contrario, sur l'A450 les infractions les plus importantes augmentent sensiblement pour passer de 8% en 2004 à près de 14% en 2008.

Les graphiques ci-dessous indiquent l'effet sur l'accidentologie avant et après radar. Dans les deux cas, on observe une amélioration.

### Evolution du nombre d'accidents avant et après radar (RD383)



### Evolution du nombre d'accidents avant et après radar (A450)



Ces résultats peuvent être utilisés pour connaître et communiquer sur le comportement des usagers en matière de vitesse.

## L'ENJEU : LA VITESSE

**L' ENJEU : LA VITESSE**

Le Bureau Sécurité Routière de la Préfecture du Rhône est chargé du lancement et de la coordination des projets qui seront élaborés dans le cadre de ces orientations d'actions.

THEME	ORIENTATIONS D'ACTIONS	PARTENAIRES POTENTIELS
Connaissance des accidents	Mettre à jour la cartographie des réseaux (RIU) pour faciliter les positionnements d'accidents	Département du Rhône, Grand Lyon, DIR/CE DDSP, CRS, Gendarmerie
	Rationaliser l'exploitation des stations SIREDO pour une meilleure connaissance des vitesses dans les secteurs accidentogènes	DIR/CE, Département du Rhône
Promotion de la conduite apaisée	Inciter les gestionnaires de voirie à une réflexion pragmatique sur la régulation des trafics	DIR/CE, Département du Rhône Grand Lyon, Société d'Autoroute CRICR, CORALY
	Promotion de la conduite apaisée auprès du grand public et des jeunes par une campagne de communication dans les médias locaux	Radio Autoroute, Radio Scoop Info-traffic Grand Lyon Police municipale urbaine, Département du Rhône, Grand Lyon, Sociétés d'autoroutes
	Formation des professionnels à la conduite apaisée	Auto-écoles Assureurs Centre de formation permanent Poids lourds Sociétés de Groupage Fédération Vendeurs Représentants Placiers Transports routiers
Cohérence de la signalisation	Sensibiliser les gestionnaires de voirie et les élus	DDE Sociétés d'Autoroutes Mairies Département du Rhône Grand Lyon Association des Maires du Rhône
	Favoriser les études sur les infrastructures	DIR/CE Département du Rhône Grand Lyon Association des Maires du Rhône
	Promouvoir les zones de circulation apaisée	Association des Maires du Rhône Grand Lyon

## L'ENJEU : LA VITESSE

THEME	ORIENTATIONS D'ACTIONS	PARTENAIRES POTENTIELS
Implication des professionnels	Collecter et diffuser les informations sur l'accidentalité	OSRR Assureurs Fédérations professionnelles Club Entreprises Sécurité Routière Administrations CRAM-RA
	Inciter les entreprises privées et publiques à développer des Plans de Prévention du Risque Routier (PPRR)	Chambre des Métiers Associations professionnelles CRAM-RA, MSA du Rhône
	Faire évoluer les attitudes des entreprises qui acceptent de créer une immunité de leurs conducteurs infractionnistes	Fédérations professionnelles Inspection du travail CRAM-RA

## &gt; POIDS LOURDS

THEME	ORIENTATIONS D'ACTIONS	PARTENAIRES POTENTIELS
Poids lourds	Meilleure connaissance des accidents poids lourds aux intersections d'autoroutes afin de permettre des aménagements de sécurité	OSRR Département du Rhône Grand Lyon DIR/CE Sociétés d'autoroutes CRS Gendarmerie
	Renforcer les partenariats avec les professionnels	Fédérations et Syndicats poids lourds Centres de formation Auto-écoles CRAM-RA
	Réaliser une campagne spécifique sur les dangers de la cohabitation poids lourds / vélos	Grand Lyon

# **LES ORIENTATIONS D'ACTION TRANSVERSALES**

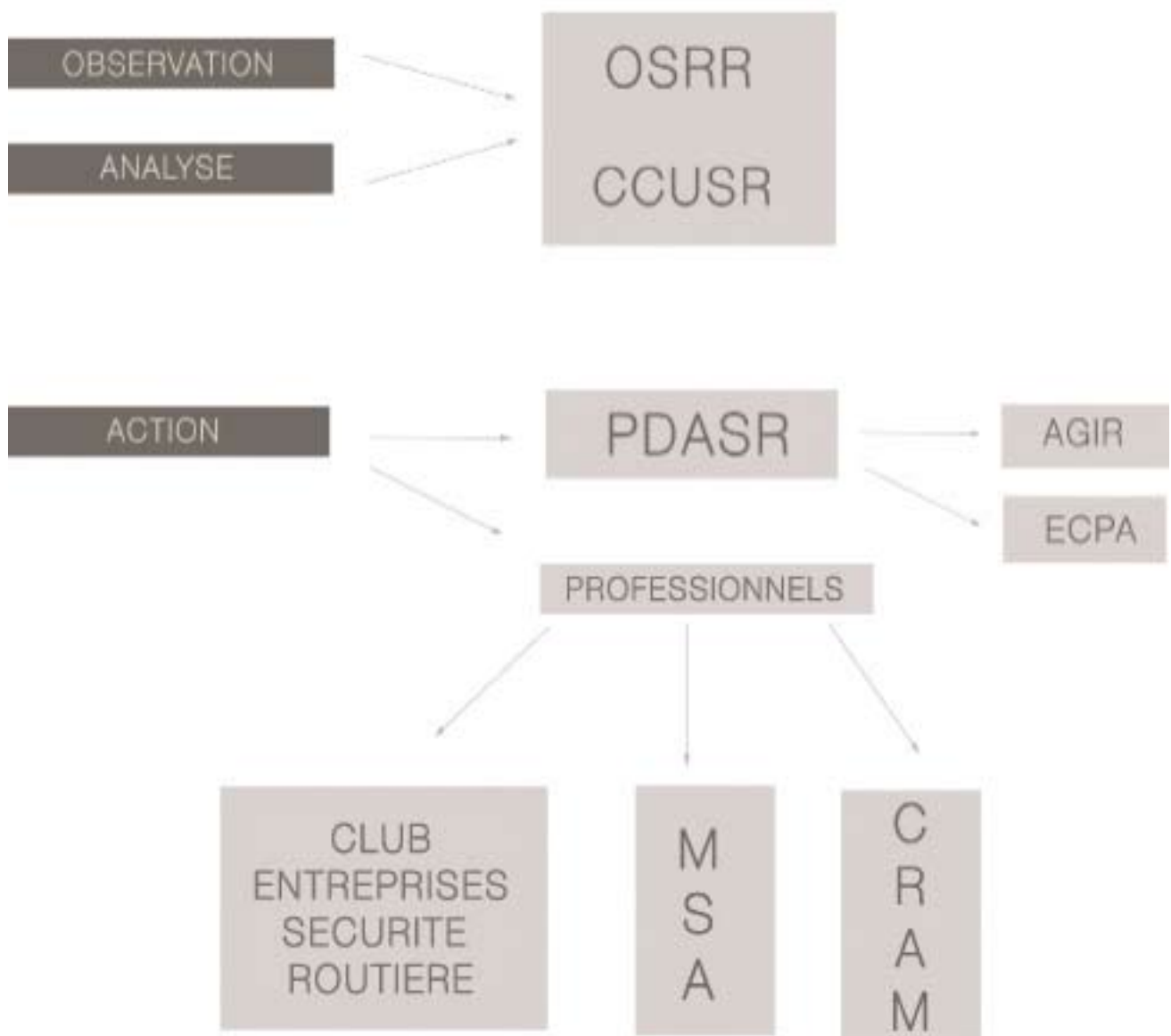
# LES ORIENTATIONS D' ACTIONS TRANSVERSALES

Le Bureau Sécurité Routière de la Préfecture du Rhône est chargé du lancement et de la coordination des projets qui seront élaborés dans le cadre de ces orientations d'actions.

THEME	ORIENTATIONS D' ACTIONS	PARTENAIRES POTENTIELS
Formation	Former les forces de l'ordre à la rédaction des fiches BAAC pour permettre une exploitation optimisée par les services de la DDE et du Grand Lyon	DDE/OSRR Grand Lyon Forces de l'ordre
	Former les forces de l'ordre et les professionnels de l'éducation et de l'animation sur certaines thématiques spécifiques	Forces de l'ordre Education Nationale Réseau DRDJS
Information Sensibilisation	Développer des actions de sensibilisation du public pour un meilleur partage de la rue	Ensemble des partenaires de la Sécurité Routière du Département
	Installer la commission consultative des usagers pour la signalisation routière (CCUSR)	DDE Grand Lyon Association des Maires du Rhône Département du Rhône Sociétés d' Autoroutes Forces de l'ordre
Contrôles	Mettre en place un plan départemental de contrôles routiers	Forces de l'ordre Préfecture DDE Parquets
Communication	Valoriser les dispositifs et les études existants pour une meilleure compréhension des enjeux liés à la Sécurité Routière	OSRR Services de l'Etat Département du Rhône Grand Lyon

## SCHEMA RÉCAPITULATIF

# D.G.O.



**LES ENJEUX DE LA  
SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE  
DANS LES  
ENTREPRISES**

# LES ENJEUX DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES ENTREPRISES

Les orientations définies par le Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13 janvier 2004 sont un encouragement à élargir les actions et les partenariats car elles proposent de faire du risque routier en entreprise l'une des priorités d'actions dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière.

Dans le département du Rhône, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes et la Mutualité Sociale Agricole du Rhône ont décidé de s'impliquer dans la politique départementale de sécurité routière.

## La Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) Rhône-Alpes

Au niveau national, les accidents de la route sont la première cause d'accidents mortels du travail. En Rhône-Alpes, sur 3 ans, on dénombre près de 7000 accidents du travail en mission (10 accidents par jour) dans plus de 4300 établissements.

De même, en 2007 dans le département du Rhône, lors de trajet domicile-travail, on compte 3524 accidents avec arrêt de travail, 467 avec incapacité permanente et 13 accidents mortels.

Dans le cadre de la maîtrise des risques routiers, la CRAM Rhône-Alpes a les fonctions suivantes :

- le suivi statistique des sinistres,
- le développement de la prévention des risques routiers notamment par l'organisation de stages de méthodologie à la mise en place de PPRR dans les entreprises,
- l'incitation auprès des fédérations les plus accidentogènes à agir en direction de leurs adhérents pour mettre en place des actions collectives.

## La Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Rhône

La diminution du nombre d'agriculteurs et l'augmentation de la surface moyenne par exploitant a pour conséquence un éloignement de plus en plus important des parcelles de la ferme et donc un temps de trajets des engins agricoles sur route plus important.

Au niveau national<sup>1</sup>, on dénombre (en moyenne, de 2000 à 2004)

- 4575 accidents de la circulation par an
- 50 morts par an dont 41 en trajet et 9 en mission
- 40 à 45 % des accidents du travail mortels sont des accidents de circulation

La majorité des entreprises ne perçoivent pas le risque routier comme un risque professionnel.

Le service prévention des risques professionnels de la MSA du Rhône :

- sensibilise les élèves des lycées ou maisons familiales à la circulation des engins agricoles,
- sensibilise les employeurs de main d'œuvre sur l'organisation des trajets effectués dans le cadre du travail,
- accompagne les entreprises lors de la mise en place de plans de prévention de sécurité routière.

La MSA du Rhône organise des évènements en prévention santé comme la sensibilisation du public jeune aux addictions qui, de façon indirecte, participent à la prévention du risque routier chez les jeunes.

<sup>1</sup> Ces statistiques concernent uniquement les accidents de circulation des salariés agricoles impliquant une blessure corporelle.  
Source : CCMSA/ plaquette « conduire c'est travailler » éditée en 2007.

# LES ENJEUX DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES ENTREPRISES

## **Le Club Entreprises « Sécurité Routière »**

Le Club Entreprises a pour finalité de promouvoir la culture sécurité routière au sein du monde professionnel.

Depuis 2000, date de sa création, la motivation des préventeurs, appuyée par les services de l'Etat et les partenaires, ont encouragé voire facilité la mise en place d'actions qui se sont faites l'écho de toutes celles destinées au public.

Forts de ce riche constat de travail d'équipe mais également conscients que le club, uniquement constitué de grandes entreprises régionales ou départementales, limite sa portée auprès des PME/PMI, artisans ou professions libérales, les membres du Club Entreprises ont souhaité réfléchir à une nouvelle organisation qui positionnera le club comme une structure proche, à l'écoute et au service de toutes les catégories professionnelles.

Le Club se veut être un levier d'actions pour de plus petites entreprises en misant sur le retour d'expériences.

Toutes les entreprises, de la plus grande à la plus petite, sont concernées par la sécurité routière.

L'enjeu humain et économique est important.

Pour une petite structure un accident très simple peut avoir des conséquences désastreuses sur l'activité.

C'est pourquoi, toutes les entreprises ou fédérations professionnelles sont invitées à rejoindre le Club Entreprises Sécurité Routière du Rhône.

## **La prise en compte du risque routier professionnel au sein des administrations**

Dans les administrations, les accidents routiers constituent une part importante du travail, tant sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail que dans le cadre du travail lui-même. Par conséquent, la lutte contre les accidents de la circulation liés au travail constitue l'un des axes importants de la politique de sécurité routière engagée par l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur hospitalier.

Dans le département du Rhône, la période 2009 à 2012 devra être l'occasion pour les services de la Fonction Publique de l'Etat, Territoriale et Hospitalière d'élaborer au sein des services des plans de prévention des risques routiers afin de réduire les accidents liés à la route de leurs personnels.

**LES PROGRAMMES  
D'INTERVENTION  
DE LA  
SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE**

# LES PROGRAMMES D'INTERVENTION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans le cadre des comités interministériels de sécurité routière, il a été décidé de renforcer l'action locale et la mobilisation des partenaires locaux. Plusieurs programmes ont ainsi été développés.

## **Le programme « ECPA »**

Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance de l'insécurité routière locale, les enquêtes ECPA sont lancées pour des accidents mortels et/ou graves sur au moins un des enjeux identifiés dans le département, lors de l'élaboration du Document Général d'Orientations (DGO).

Ces enquêtes permettent de :

- contribuer à une meilleure connaissance et compréhension des facteurs d'accidents,
- apporter des informations pertinentes aux responsables locaux (élus, administrations, associations) pour prévenir de nouveaux accidents graves,
- communiquer concrètement vers le grand public sur les causes de l'accident.

Elles sont effectuées dans un délai de deux à trois mois par une commission d'enquête pluridisciplinaire (un spécialiste de l'infrastructure, un spécialiste de l'alerte et des soins, un expert en automobile, un représentant des forces de l'ordre, un psychologue, une personne spécialiste de l'enjeu).

Dans le département du Rhône, après avoir suivi une formation de 3 jours, 35 personnes ont été nommées « enquêteurs ECPA » par arrêté préfectoral.

## **Le programme « AGIR pour la Sécurité Routière »**

Dans le cadre de la démarche partenariale avec les collectivités territoriales et la mobilisation des bénévoles, l'objectif du programme « Agir pour la Sécurité Routière » est de rassembler tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans des actions de prévention, qu'ils soient fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes socioprofessionnels, membres d'associations ou bénévoles.

Les opérations de prévention sont ciblées sur les enjeux spécifiques du département, définis dans le cadre du Document Général d'Orientations (DGO).

Les membres du programme sont des intervenants départementaux de Sécurité Routière (IDSR). Ce sont ces personnes d'origines diverses et de compétences multiples, réunies pour développer ensemble des actions de prévention structurées qui constituent toute la force du programme. Parmi ces actions, on peut citer la sensibilisation des jeunes au concept du conducteur désigné, des actions de prévention dans les lieux festifs, l'organisation et l'animation de stands sécurité routière dans les manifestations publiques...

Dans le département du Rhône, après avoir suivi une formation, une centaine de personnes ont été nommées IDSR par arrêté préfectoral.

Ces programmes sont pilotés par le Chef de Projet et le bureau Sécurité Routière de la Préfecture du Rhône ainsi que par les chargés de mission du Pôle Régional Rhône-Alpes d'Animation Sécurité Routière.

**LES OUTILS  
D'ANALYSE ET  
DE LUTTE  
CONTRE  
L'INSÉCURITÉ  
ROUTIÈRE**

# LES OUTILS D'ANALYSE ET DE LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

## **L'observatoire de sécurité routière du Rhône**

*Un outil d'observation au service des partenaires impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière*

Dans l'objectif de fédérer les moyens d'étude de l'accidentologie dans le Rhône, l'OSRR a été installé en octobre 2007. L'OSRR est un outil partenarial puisque les équipes en charge de l'accidentologie locale du Grand Lyon, du Département du Rhône, de l'Etat ainsi que d'une unité de recherche en sécurité routière (U.M.R.E.S.T.T.E.) alimentent les différentes bases de données à partir desquelles elles mènent des études et des recherches. Son secrétariat est assuré par les services de la DDE.

L'OSRR n'est donc pas une nouvelle structure administrative mais un cadre de coopération entre les collectivités qui souhaitent participer à la connaissance de l'insécurité routière en harmonisant le travail de leurs équipes.

Depuis décembre 2007, l'OSRR a réalisé plusieurs études spécifiques concernant les poids lourds, les piétons, les transports en commun ainsi que les deux-roues motorisés.

L'observatoire a également été d'un appui précieux lors de l'étude d'enjeux menée dans le cadre de la préparation du document général d'orientations sécurité routière 2009/2012 puisqu'il a étudié l'accidentologie sur quatre thématiques ciblées : l'alcool, les jeunes, la vitesse et les deux-roues motorisés.

## **La commission consultative des usagers pour la signalisation routière**

*Un dispositif au service des usagers*

La CCUSR a pour objet de renforcer l'écoute des usagers de la route sur la pertinence et la cohérence de la signalisation, afin d'en améliorer à terme l'acceptation et le respect, ce qui ne peut que contribuer à une plus grande sécurité routière.

Les usagers peuvent désormais signaler toute incohérence ou inadaptation en matière de signalisation routière dans le cadre du dispositif mis en place par l'Etat en lien avec les gestionnaires routiers.

La fiche de remarques disponible sur le site INTERNET de la DDE est à leur disposition pour fournir les éléments nécessaires à la localisation et à l'identification du problème rencontré.

L'adresse du site INTERNET est la suivante : [www.rhone.equipement.gouv.fr](http://www.rhone.equipement.gouv.fr)

Espaces thématiques : Commission consultative des usagers pour la signalisation routière

La commission est composée des représentants de l'Etat, des gestionnaires de voirie et des forces de l'ordre.

Dans le Rhône, le réseau routier est partagé entre les communes, le Grand Lyon, le Département du Rhône, la Direction Interdépartementale des Routes/Centre Est, les sociétés des autoroutes concédées : Autoroutes du Sud de la France, Autoroutes Paris Rhin Rhône, Autoroutes Rhône Alpes.

# LE SUMI ET L'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DU DGO

Au-delà de la signature du DGO, il convient de pérenniser cette démarche partenariale dans les prochaines années. Ainsi, sous la responsabilité du Préfet, les signataires du DGO s'engagent à poursuivre leur participation au sein d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi.

## Le comité de pilotage

Cette instance se réunira chaque année en novembre. Elle aura pour objectif de :

- faire le point sur l'évolution de l'accidentalité depuis la signature du DGO,
- procéder au bilan des actions mises en place dans le cadre des orientations d'actions pour chacun des enjeux retenus,
- valider l'appel à projets pour l'élaboration du PDASR de l'année suivante.

## Le comité de suivi

Un comité de suivi sera constitué et animé par le chef de projet Sécurité Routière de la Préfecture du Rhône.

Ce comité de suivi sera composé de référents des institutions signataires du DGO et, selon la thématique traitée, des services de l'Etat compétents et/ou de personnes qualifiées (ex : Intervenants Départementaux de Sécurité Routière). Sa configuration sera souple et s'adaptera aux enjeux du DGO.

Il aura pour mission de :

- rédiger des fiches-projet pour chaque action qui sera mise en place (objectifs, descriptif, publics ciblés, partenaires concernés, plan de financement, indicateurs d'évaluation de l'action),
- Préparer les réunions du comité de pilotage,
- Préparer l'appel à projet dans le cadre du PDASR, assurer son suivi et son évaluation en cohérence avec les enjeux du DGO.

Compte-tenu de l'évolution de l'accidentologie sur les années 2009 à 2012, le comité de pilotage se réserve le droit d'adapter, d'ajuster et de compléter les orientations d'actions présentées dans le DGO.

**COMPOSITION DU  
COMITÉ DE  
PILOTAGE  
ET DES  
GROUPES DE  
TRAVAIL**

# LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

- Monsieur le Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense à Lyon
- Monsieur le Président du Conseil Général du Rhône
- Monsieur le Président du Grand Lyon
- Monsieur le Sénateur-Maire de Lyon
- Monsieur le Député-Maire de Villefranche-sur-Saône
- Madame la Présidente de l'Association des Maires du Rhône
- Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes
- Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole du Rhône
- Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Lyon
- Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône
- Monsieur le Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie du Rhône
- Monsieur l'Inspecteur Général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Rhône
- Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Zonal Sud-Est des Compagnies Républicaines de Sécurité
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement du Rhône
- Madame l'Inspectrice de l'Académie du Rhône, Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Monsieur le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Monsieur le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- Monsieur le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports

# LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX GROUPES DE TRAVAIL

## Groupe de travail “enjeu alcool”

- Madame Laurence BODIN - Préfecture du Rhône – Chef de Projet et Coordinatrice Sécurité Routière
- Monsieur Patrick BRIANT – DDASS du Rhône – Médecin Inspecteur
- Madame Françoise FACY – INSERM/INRETS/ANPAA – Directrice de recherche
- Monsieur Henri FERNANDEZ – Police Municipale de Lyon – Chef de service opérationnel
- Madame Irène GOURAUD – Préfecture du Rhône – Chargée de Projet MILDT
- Madame Gabrièle KORN - Psychologue
- Monsieur Serge CRASTES – DDSP du Rhône – Commandant de Police
- Madame Malika MANSOURI – Auto-école AEB Oullins – Formatrice et enseignante de la conduite
- Monsieur Nicolas MARTINEZ – SARL City Loisirs et IENL – Directeur commercial
- Madame Catherine PIOT – DDE du Rhône – Chargée d'études
- Madame Agnès RAUBER – SPIP du Rhône – Directrice adjointe
- Mme Annick ROGER – DDE du Rhône – Chargée d'études

## Groupe de travail “enjeu jeunes”

- Monsieur Gilles BARGE – Fédération départementale des Maisons Familiales Rurales du Rhône – Directeur MFR de Lamure-sur-Azergues
- Madame Catherine CHAUDRON – Mission Locale de Lyon – Chargée de projet
- Madame Hymène CHOUAT – Ville de Lyon, direction des déplacements urbains – Ingénieur modes doux, sécurité routière, taxis ...
- Madame Brigitte COINDOZ – Auto-école Patrick à Lissieu - Enseignante de la conduite
- Madame Stéphanie FOMBON – DDPJJ du Rhône – Responsable départementale du dispositif insertion
- Monsieur Dominique HANOT - DRDJS – Politique éducative territoriale
- Madame Catherine HEENDRICKXEN – Préfecture du Rhône – Coordinatrice adjointe Sécurité Routière
- Monsieur Marc LANFRANCHI – DDE du Rhône – Chargé d'études à l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière
- Monsieur Michel LE CALLOCH – Ville de Lyon, direction sécurité prévention – Coordinateur sécurité routière
- Madame Chrystèle LINARES – Conseil Général – Pôle éducation
- Madame Bertrand MALATRAY – Président de la Fédération des Etudiants Lyonnais
- Madame Florence MAROUANI – Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France
- Madame Christine PADOVANI – DRDJS – Politique éducative territoriale
- Madame Myriam PALANDRE – Association Avenir-Santé – Coordinatrice Prévention Rhône
- Monsieur Patrick PELEGE – Directeur de centre Bergeret Sociologique
- Monsieur Franck TERRASSE - Mission locale de Lyon – Chargé de projet
- Madame Myriam THOMAS - Représentant l'Inspection Académique du Rhône – Correspondante départementale sécurité routière et Principale adjointe collège Grignard (Lyon 8ème)

# LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX GROUPES DE TRAVAIL

## Groupe de travail “enjeu deux-roues motorisés”

- Madame Christine BANDHAVONG – Préfecture du Rhône – Coordinatrice adjointe Sécurité Routière
- Madame Béatrice BRUNET-LECOMTE – Grand Lyon – Technicienne sécurité routière
- Monsieur Romuald CANCELIER – DDE du Rhône – Monsieur MOTO
- Monsieur Patrick COINDOZ – Auto-école Lissieu – Gérant de société
- Monsieur Christophe CROCHU – Centre des permis de conduire – Inspecteur du permis de conduire
- Madame Christelle FAMY – Grand Lyon – Chef de projet Sécurité Routière
- Monsieur Gilles GALLIER – Capitaine de gendarmerie – Commandant de l’Escadron Départemental de Sécurité Routière
- Monsieur Philippe GIRIN – MACIF – Responsable point d’accueil
- Monsieur Yann-Franck LOURCY – SAMU du Rhône - Médecin
- Monsieur Gérald MARTINI – Usager de deux-roues motorisés
- Monsieur Christian MINAUDIER – Grand Lyon – Responsable unité étude circulation
- Monsieur Daniel MUNIER – La Poste – animateur de prévention
- Madame Véronique PAPUT – DDE du Rhône – Adjointe chef de l’unité politique de sécurité routière
- Monsieur Philippe PLÉAU – Inspection Académique du Rhône – Proviseur de lycée
- Monsieur François RONDAN – SDIS du Rhône – Capitaine de sapeur-pompier

## Groupe de travail “enjeu vitesse”

- Monsieur Daniel BACHER – Représentant de la DIR/CE
- Monsieur Christophe BOUSIGUES – Département du Rhône – Chef du service exploitation
- Monsieur Stéphane CANALIS – Département du Rhône
- Madame Marie-Françoise DUFFAIT – DDE du Rhône – Chef de l’unité politique de sécurité routière
- Monsieur Claude HERGUEUX - MACIF
- Monsieur Jean-Yves LE TESTE – CRAM Rhône-Alpes – Chargé de mission sécurité routière
- Monsieur Laurent MATHON – SAMU du Rhône - Médecin
- Madame Nathalie NALLET – INRETS – Psychologue formateur de stage de récupération de points
- Monsieur Serge POINDEXTRE – Usager deux-roues motorisés
- Madame Magali PRIVAT – Mutualité Sociale Agricole
- Monsieur Jean-Dominique SOTTET – Préfecture du Rhône – Coordinateur adjoint Sécurité Routière
- Monsieur Jean-Paul VERNET – CRS Autoroutière Rhône Alpes Auvergne – Capitaine de police et chargé de mission sécurité routière

# LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU DGO

## Participation à l'étude des enjeux

- Marie-Françoise DUFFAIT, Chef de l'Unité Politiques de Sécurité Routière – OSRR - DDE
- Véronique PAPUT, Chargée d'études – OSRR - DDE
- Marc LANFRANCHI, Chargé d'études – OSRR - DDE
- Annick ROGER, Chargée d'études – OSRR - DDE
- Catherine PIOT, Chargée d'études – OSRR - DDE

## Conception, réalisation et évaluation de la démarche du DGO

- Laurence BODIN, Chef de projet et Coordinatrice Sécurité Routière
- Christine BANDHAVONG, Coordinatrice adjointe – Bureau Sécurité Routière
- Catherine HEENDRICKXEN, Coordinatrice adjointe – Bureau Sécurité Routière
- Jean-Dominique SOTTET, Coordinateur adjoint – Bureau Sécurité Routière
- Julia GUIGARD, Assistante – Bureau Sécurité Routière

## Assistance Communication

- Florence DUFOUR-FERRARA - COM'UNIQUE
- Marion HERCÉ - COM'UNIQUE

## Impression de la plaquette

- Johann BORDET - Imprimerie des Monts d'or

## GLOSSAIRE

SIGLE	DÉFINITION
A.N.P.A.A	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
A.P.R.R	Autoroutes Paris Rhin Rhône
A.R.É.A	Autoroutes Rhône-Alpes
A.S.F	Autoroutes du Sud de la France
B.A.A.C	Bulletin d'Analyse d'Accidents Corporels
B.S.R	Bureau Sécurité Routière
C.C.U.S.R	Commission Consultative des Usagers pour la Signalisation Routière
C.I.S.R	Comité Interministériel de Sécurité Routière
C.O.R.A.L.Y	Coordination et régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération Lyonnaise
C.R.A.M R-A	Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes
C.R.I.C.R	Centre Régional d'Information et de Coordination Routière
C.R.S	Compagnie Républicaine de Sécurité
D.D.A.S.S	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
2-RM	Deux-Roues Motorisés
D.D.E	Direction Départementale de l'Équipement
D.D.P.J.J	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
D.D.S.P	Direction Départementale de la Sécurité Publique
D.G.O	Document Général d'Orientations
D.I.R/C.E	Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est
D.R.D.J.S	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
E.C.P.A	Enquête Comprendre pour Agir

## GLOSSAIRE

SIGLE	DÉFINITION
F.E.L	Fédération des Etudiants Lyonnais
I.D.S.R	Intervenant Départemental de la Sécurité routière
I.N.R.E.T.S	Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité
I.N.S.E.R.M	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
M.A.C.I.F	Mutuelle Assurance
M.I.L.D.T	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
M.S.A	Mutualité Sociale Agricole
O.N.I.S.R	Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière
O.S.R.R	Observatoire de Sécurité Routière du Rhône
P.D.A.S.R	Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière
P.J.J	Protection Judiciaire de la Jeunesse
P.P.R.R	Plan de Prévention des Risques Routiers
R.I.U	Réseau Inter-Urbain
S.A.M.U	Service d'Aide Médicale d'Urgence
S.D.I.S	Service Départemental d'Incendie et de Secours
S.I.R.E.D.O	Système Informatisé de Recueil de Données
S.P.I.P	Service Pénitentiaire d'Insertion et de probation
U.M.R.E.S.T.T.E	Unité Mixte de Recherche Epidémiologique et de Surveillance Transport Travail Environnement
V.L	Véhicule Léger
V.R.U	Voie Rapide Urbaine
Z.A.A.C	Zone d'Accumulation d'Accidents Corporels